

REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

INSTITUT NATIONAL
SUPERIEUR DE L'EDUCATION
POPULAIRE ET DU SPORT
(I. N. S. E. P. S.)

LA SAMARIYA FACE A SES OBJECTIFS ACTUELS : PROBLEMES ET PERSPECTIVES

MONOGRAPHIE

EN VUE DE L'OBTENTION DU DIPLOME
D'INSPECTEUR D'EDUCATION POPULAIRE
DE LA JEUNESSE ET DU SPORT

PRESENTEE

PAR

NOMAO OUSMANE

SOUS LA DIRECTION DE :

MOUSSE DIOR DIOP
INSPECTEUR DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
ENVIRONNEMENTALISTE MAITRE EN ADMINISTRATION DES SPORTS

5^{ème} PROMOTION 1990 - 1992

**LA SAMARIYA FACE A SES
OBJECTIFS ACTUELS :
PROBLEMES ET PERSPECTIVES**

MONOGRAPHIE

EN VUE DE L'OBTENTION DU DIPLOME
D'INSPECTEUR D'EDUCATION POPULAIRE
DE LA JEUNESSE ET DU SPORT

PRESENTEE

PAR

NOMAO OUSMANE



SOUS LA DIRECTION DE

MOUSSE DIOR DIOP
INSPECTEUR DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
ENVIRONNEMENTALISTE MAITRE EN ADMINISTRATION DES SPORTS

***** *
* D E D I C A C E *
* ***** *

JE DEDIE CE DOCUMENT A :

- Ma Mère et mon Père pour la qualité de l'éducation qu'ils nous ont donnée, constituant le tremplin qui nous a propulsés à notre niveau actuel ;
- Mon épouse Hadizatou pour son soutien constant ;
- Mes enfants pour leur patience et leur courage devant les longs moments de séparation durant mes études à l'extérieur du pays
- Mes Amis pour tout le soutien qu'ils m'ont toujours apporté
- Mes responsables et collègues du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture pour l'excellence de leur collaboration.
- Mes promotionnaires :

Bazoin BAKO	(BURKINA FASO)
Ciré LO	(SENEGAL)
Demba KONE	(SENEGAL)
El.H.Mansour SY	(SENEGAL)
Hama DIALLO	(NIGER)
KALISSI Sadou	(NIGER)
Ludovic DOSSOU-YOVO	(BENIN)
Ndiouga SARR	(SENEGAL)
SANGHARE Mohamed	(SENEGAL)
SAWADOGO Lédi Ousmane	(BURKINA FASO)
Soriba SYLLA	(GUINEE)
Thomas DANDINGAM	(R.C.A.)

R E M E R C I E M E N T S

J'adresse toute ma gratitude à tous ceux qui, faisant fi de leurs obligations personnelles, ont consacré une partie de leur temps à la lecture de mes ébauches, pour me faire des suggestions qui ont permis l'élaboration de ce travail, en particulier, à Monsieur **Moussé Dior** DIOP, qui a grandement contribué, à la fois à son contenu et à sa forme.

Je remercie toutes les personnes qui, de près ou de loin, m'ont facilité la tâche dans les recherches d'information, en vue de réaliser ce document.

Que le personnel de l'administration et celui de l'encadrement de l'INSEPS, trouve ici, mes sentiments de profonde gratitude, pour avoir assuré ma formation.

J'adresse également mes sincères remerciements à la Mission de Coopération Française pour le soutien financier durant ma formation.

Page 9 - 4^e paragraphe

2^e ligne : lire "donnent" au lieu de "donne"

6^e " : " "traditionnelles" au lieu de "traditionnels"

Page 10 : 2^eme paragraphe

9^e ligne : lire "forma" au lieu de "ferma"

12^e " : " "Avril 1974" au lieu de "Avril 1954"

Page 14 - 1.1. 2^e ligne, lire "SAMARIYA"

Page 18 - 2^e ligne : lire "famines" au lieu de "faucines"

1^e ligne : " "adéquate" au lieu de "adéquat"

Page 27 - 2.3.2, 5^e ligne lire "SAMARIYA"

Page 27 - 14^e ligne : lire "qu'il y a eu" au lieu de "qu'il a eu"

Page 30 - 2.1. : 1^{ère} ligne : lire "développent" au lieu de "développement"

Page 37 - 2.3. : dernière ligne "enregistré " au lieu de "enregistrés"

Page 51 : les moyens financiers

6^e ligne : lire "manifestations" au lieu de "ainfestations"

14^e ligne : " "l'existence au lieu de "] existence"

Page 54 3.1.2, 14^e ligne: lire "censés" au lieu de "sensés"

Page 57 - 2^e paragraphe : 6^e ligne, lire "mais il faut permettre" au lieu
"mais permettre"

13^e ligne, lire "barrière" au lieu de "barrage"

Page 60 - Avec les autres partenaires,

9^e ligne, lire "techniques" au lieu de "tehniques".

Page 70 : Les moyens matériels

7^e ligne : après rentabiliser ce serait un point virgule (;) et
non un point (.)

Page 74 : 1^{er} paragraphe

3^e ligne, "s'intéressant" au lieu de "s'interressant"

57 " , "quant à" au lieu de "quand à"

3^e paragraphe, 3^e ligne, lire "à organiser " au lieu de "a organis

" 11^e " " "défi" au lieu de "défit"

Page 76, 4^e paragraphe, 7^e ligne, lire "pourrait" au lieu de "pourait"

Page 77, 3^e " , 2^e ligne, lire "pourrait" au lieu de "pourraient"

Page 78 - 3.2.3., 7^e ligne, lire "SAMARIYA"

" 2^e paragraphe, 12^e ligne, lire "tout" au lieu de "tous"

Page 79, 2^e paragaphe, 5^e ligne, lire "évitent" au lieu de "se limitent"

Page 85, 3^e paragraphe, 4^e ligne, lire "jusqu'à" au lieu de "jusq'à".

S O M M A I R E

PAGES

DEDICACE	
REMERCIEMENTS	
INTRODUCTION -----	6

PREMIERE PARTIE : MUTATIONS STRUCTURELLES ET FONCTIONNELLES DE LA SAMARIYA

1.1.- Relâchements et déviations -----	14
1.1.1.- La période coloniale -----	14
1.1.2.- De 1960 à 1974 -----	16
1.1.3.- De 1974 à nos jours -----	19
1.2.- Nouveaux objectifs -----	20
1.3.- Organisation du Mouvement National de la Samariya -----	21
1.3.1.- Structures de base -----	21
1.3.2.- Structures de coordination -----	22
1.3.3.- Elections -----	25
1.3.4.- Fonctionnement -----	26
1.4.- Moyens -----	28
1.4.1.- Moyens humains -----	28
1.4.2.- Moyens matériels -----	30
1.4.3.- Moyens financiers -----	32

DEUXIEME PARTIE : REALISATIONS

2.1.- Participation à l'effort du Gouvernement pour l'autosuffisance alimentaire -----	36
2.2.- Participation au développement de l'éducation -----	36
2.3.- Participation à la lutte contre la désertification -----	37
2.4.- Echanges -----	38
2.4.1.- échanges nationaux -----	38
2.4.2.- échanges internationaux -----	40
2.5.- Participation aux actions sociales -----	41
2.6.- Participation aux actions politiques ---	43

TROISIEME PARTIE : PROBLEMES ACTUELS ET PERSPECTIVES

3.1.- Problèmes actuels -----	47
3.1.1.- Problèmes liés aux moyens -----	47
3.1.2.- Problèmes liés au programme d'activités -----	54
3.1.3.- Problèmes liés aux textes -----	55
3.1.4.- Problèmes liés aux rapports avec les autorités et autres partenaires -----	59
3.1.5.- Problèmes liés à la perception du mouvement -----	61

3.2.- Perspectives -----	63
3.2.1.- Les moyens -----	63
3.2.2.- Les programmes d'activités -----	71
3.2.3.- Les textes -----	78
3.2.4.- Les rapports avec les autorités et autres partenaires -----	80
3.2.5.- La perception du Mouvement -----	81
 CONCLUSION -----	 83
BIBLIOGRAPHIE -----	88
ANNEXES -----	92

- N°1 - La carte administrative du Niger
- N°2 - Le statut du MNS
- N°3 - Le règlement Intérieur du MNS
- N°4 - Arrêté ministériel autorisant l'exercice
 du MNS
- N°5 - Questionnaire
- N°6 - Définition des sigles.

INTRODUCTION

Sur près de 7.250.383 d'habitants dont 48,4% moins de 15 ans, le Niger est composé de 82% de ruraux et 18% d'urbains. Il a un taux d'accroissement de 3,37% et compte plus de 50% de moins de 25 ans. Ces chiffres montrent assez l'importance de la jeunesse dans ce pays du Sahel dont la majorité de la population vit essentiellement des activités agropastorales.

Dans un monde en rapide évolution et plus particulièrement dans un pays en pleine mutation comme le Niger, les problèmes de la jeunesse prennent chaque année une importance plus grande. Ces problèmes d'ordre économique, socio-culturel et institutionnel, constituent un frein à l'insertion professionnelle des jeunes.

Au plan économique : la détérioration des termes de l'échange et la récession économique diminuent de plus en plus les capacités d'investissements publics et privés. La diminution du pouvoir d'achat des populations ne favorise pas la constitution d'une épargne nécessaire à des investissements créateurs d'emplois. La fermeture de certaines sociétés augmente le flux de demandeurs d'emploi. L'état embryonnaire du secteur secondaire et sa forte dépendance vis-à-vis de l'extérieur ne favorise pas le développement du secteur primaire. La dépendance de notre économie à l'égard du secteur agricole fortement soumis aux aléas climatiques la rend plus vulnérable aux agressions extérieures. La dégradation progressive de notre écosystème par la désertification, le manque d'eau, l'appauvrissement des sols, le morcellement des terres, le déséquilibre entre villes et campagnes, l'urbanisation galopante font que le monde rural désintéresse de plus en plus les jeunes.

Au plan socio-culturel : un certain nombre de facteurs néfastes sont encore maintenus ou s'installent dans notre société; ce sont les préjugés sociaux sur certaines professions, la démission de certains parents face à l'éducation et à la formation de leurs enfants, la conception traditionnelle faisant de l'école une voie sur le secteur moderne, l'influence de certains modèles culturels sur les comportements des jeunes, la dégradation des structures sociales.

Au plan institutionnel : on peut citer un certain nombre de constats amères dont : la réticence des sociétés à investir dans la formation du personnel qu'elles recrutent et la tendance à n'accepter que ceux ayant une expérience : le manque de politique appropriée favorisant l'emploi des jeunes, l'absence de coordination et de suivi des programmes d'intervention en faveur des jeunes ; enfin l'insuffisance des centres de formation des jeunes et l'inadaptation des programmes scolaires et de formation dans les centres professionnels.

Ces problèmes affectent particulièrement les jeunes car plus sensibles et vulnérables, alors que leur rôle est déterminant pour l'avenir. C'est pourquoi les pouvoirs publics africains se sont lancés à la recherche des modes d'organisation de la jeunesse, conciliant à la fois le respect de nos valeurs authentiquement africaines et les nécessités de construction d'une société saine. La mobilisation de la jeunesse est un facteur appréciable pour l'épanouissement des peuples.

Le Niger s'est référé à une organisation originale qu'est la "SAMARIYA".- Mot d'origine arabe, la SAMARIYA est une structure traditionnelle nigérienne accueillant les jeunes de toutes catégories, bien souvent au-delà de 30 ans pour les hommes et jusqu'au mariage pour les femmes.

Mounkaila Hassane, (1970) définit la SAMARIYA comme "une association qui regroupe tous les jeunes au niveau d'un village. Elle est fortement hiérarchisée. Son organisation ressemble à celle de la cour d'un chef.

Au sein de la SAMARIYA, on trouve des sous-groupes différenciés par le sexe : organisation masculine et féminine. L'unité de la SAMARIYA est assurée par des responsables". Ces responsables sont choisis unanimement par les jeunes, selon leur courage, leur disponibilité, leur honnêteté, leur respect à autrui, leur sociabilité.

A titre d'exemple, les différents postes de responsabilité sont : le responsable des jeunes, le suppléant, la responsable de la section féminine, le messenger, les responsables des hôtes, l'avocat, le responsable de la propriété vestimentaire et corporelle, le responsable de la propriété du village, le responsable chargé de régler les conflits entre les jeunes, le responsable des minimes. Ils ont leur appellation en langues nationales nigériennes.

La SAMARIYA assure les fonctions suivantes :

- fonction socio-éducative : par le biais des fêtes, les jeunes organisent des veillées qui donne l'occasion de chanter, de danser, d'écouter les aveugles conteurs qui racontent l'histoire ou les marabouts qui diffusent l'histoire de l'Islam et les guerres religieuses ; ils organisent aussi des jeux et des rencontres sportives traditionnels.

- fonction économique : la SAMARIYA est plus perceptible par les travaux communautaires, appelés couramment en une des langues nationales (HAOUSSA) "GAYA". Il s'agit des travaux des champs, de confection des cases au profit des vieillards, malades et moins nantis, du nettoyage des places publiques, des cimetières et venir en aide aux jeunes ménages. C'est généralement les jeunes qui prennent l'initiative de réaliser ces travaux. Mais il arrive que le chef du village ou une tierce personne demande au responsable des jeunes de mobiliser les jeunes en vue d'un travail collectif

La SAMARIYA, organisation vivante dans laquelle le jeune acquerrait une perception éclairée de la finalité de la société, a traversé des moments difficiles du fait d'un certain nombre de facteurs ; il s'agissait essentiellement de la colonisation qui mit en veilleuse les activités ; viennent ensuite la multiplication des centres urbains accompagnée de l'inévitable exode rural, l'importation des mouvements de jeunesse d'Europe (scoutisme) : l'installation d'un parti unique aux premières années de l'indépendance qui ferma sa jeunesse appelée "Jeunesse Nigérienne (J.N). Ce parti était une section du Rassemblement Démocratique Africain (RDA) depuis le 2 octobre 1947 (Kiyo, 1991) et est resté au pouvoir jusqu'en Avril 1954.

En effet, le 15 Avril 1974 les Forces Armées Nigériennes prirent le pouvoir. Un an après, la SAMARIYA fut réhabilitée. Le Président Seyni KOUNTCHE, lors de son discours radiophonique prononcé à l'occasion du 1er anniversaire le 15 avril 1975, déclarait en matière de jeunesse : "la remise en valeur de la SAMARIYA comme structure d'animation de la jeunesse,... la volonté d'intégrer la dimension économique à la vie des SAMARIYA...".

Dès lors, les cadres du Secrétariat d'Etat à la Présidence chargé de la Jeunesse et des Sports, actuellement MJS/C, les autorités administratives et coutumières, en collaboration avec les anciens des différents milieux, mirent en place les bureaux de la SAMARIYA sur toute l'étendue du territoire : campements, villages, quartiers.

Cette organisation se constitua ensuite en Mouvement National de la SAMARIYA (MNS).

Cette nouvelle organisation de la SAMARIYA se vèut plus opérationnelle.

Il est donc question de savoir si une structure (de jeunesse) ancienne, redynamisée et réadaptée peut régler les problèmes actuels des jeunes.

Pour vérifier cette hypothèse, nous allons tenter d'analyser la SAMARIYA en nous basant sur l'étude des documents, et en exploitant les questionnaires et interview.

Le travail sera structuré autour des points suivants : les mutations structurelles et fonctionnelles de SAMARIYA, les réalisations, les problèmes actuels et les perspectives.

PREMIERE PARTIE



MUTATIONS STRUCTURELLES ET FONCTIONNELLES DE LA SAMARIYA

Les communautés africaines ont connu à travers de multiples péripéties de l'histoire, de profondes mutations, voire des perturbations. Et la jeunesse, en tant qu'élément sensible en a subi les conséquences tant dans sa substance profonde que dans ses structures.

Au Niger, la structure traditionnelle d'animation de la jeunesse la plus connue était la SAMARIYA. Cadre privilégié de l'animation, issue de nos traditions, conçue pour tous les jeunes et pour toutes leurs activités, la SAMARIYA avait essentiellement pour objectif d'assurer au jeune une transition harmonieuse entre la famille et le village. C'était donc une structure d'éducation pour le jeune et un facteur de cohésion de la communauté.

Avant la colonisation, la SAMARIYA avait pour fonctions principales :

a) d'entretenir un esprit de fraternité et de solidarité par des actions d'entraide notamment :

- aider un jeune prétendant d'une jeune fille à labourer le champ d'un membre de sa belle famille ;
- aider un jeune à clôturer leur champ de manioc ou à récolter le produit de leur champ de famille ;

b) d'assurer la cohésion et la sécurité d'un village par la compréhension mutuelle et la vigilance. Il arrive qu'une information de vols d'animaux circule dans un village ou la sous-région ; les jeunes s'organisent pour monter la garde autour de troupeaux ou sur les pistes douteuses ;

c) de participer à la production, à l'éducation des jeunes par des travaux collectifs et une initiation aux techniques culturelles traditionnelles. Dans le cadre de l'initiation, et au cours des travaux collectifs, les enfants sont regroupés par âge avec des outils pour exécuter des travaux précis : dégager les herbes et branches coupées ou labourer à deux sur un seul sillon, ou démarier les plants ;

d) de contribuer à l'animation sociale, culturelle et sportive.

L'organisation de la SAMARIYA est calquée sur la chefferie traditionnelle, ayant en tête, un responsable des jeunes, assisté d'un suppléant. Le bureau comprend en outre plusieurs membres.

Par ses fonctions et ses structures, la SAMARIYA constituait un cadre de mobilisation et de participation.

Depuis la colonisation à nos jours, la SAMARIYA a été l'objet de plusieurs mutations.

1.1.- Relachement et déviations

Les problèmes des mutations structurelles et fonctionnelles de la SAMRIYA sont perceptibles à travers trois périodes historiques.

1.1.1.- La période coloniale

Avec la pratique des travaux forcés à l'époque, les organisations traditionnelles des jeunes, en l'occurrence la SAMARIYA, s'étaient trouvées ébranlées. Les anciennes institutions et structures traditionnelles, considérées comme archaïques par les nouveaux maîtres, furent remplacées par de nouvelles, favorisant la percée coloniale. C'est ainsi que virent le jour :

1.1.11.- Les foyers métis

Ils regroupent uniquement les jeunes de mères africaines et de pères européens.

1.1.12.- Les centres culturels français

Le commandant de cercle est personnellement l'animateur principal des activités de jeunes lettrés dans ces centres. Il organise, coordonne et propose aux jeunes des activités relevant de la culture européenne et française.

1.1.13.- Les clubs des jeunes

L'objectif fondamental de ces clubs était d'organiser et de diffuser des activités culturelles et sportives nouvelles à l'intention des jeunes indigènes.

1.1.14.- Le scoutisme

Née en Afrique occidentale française avant la deuxième guerre mondiale, cette association a pour but d'assurer l'éducation du jeune par lui-même sous la tutelle de l'église catholique.

1.1.15.- Les partis politiques

Deux principaux partis sont créés par les intellectuels nigériens. Il s'agit de Monsieur HAMANI Diori pour le Parti Progressiste Nigérien et Monsieur BAKARI DJIBO pour le parti SAWABA.

Il faut noter ici que ces partis n'ont pas pour but de faciliter l'installation de la colonisation, mais se servaient des jeunes pour bien s'installer en même temps que les autres nouvelles organisations. Ils ont donc contribué à la division des jeunes.

Pendant cette période les activités de la SAMARIYA ont fortement diminué pour ne pas dire absentes. Les jeunes, face à ces multitudes d'institutions et organisations nouvelles étaient obligés de se replier sur eux-mêmes, craignant les nouveaux maîtres. Ceux qui peuvent les soutenir moralement s'inquiétaient ou devenaient collaborateurs des colons. Il s'agissait des chefs traditionnels. Ceux qui osaient s'opposer aux décisions des colons perdaient leur poste. Ainsi donc, les relations de la SAMARIYA avec les institutions coloniales se traduisent par la soumission, la méfiance.

Les colons n'avaient aucun intérêt à la soutenir puisque utilisée par les partis qui pouvaient à la longue être un frein à leur ambition.

Toutes ces structures se sont maintenues longtemps après l'indépendance du pays (3 Aout 1960).

1.1.2.- De 1960 à 1974

Pendant cette période, les pouvoirs politiques avaient essayé de limiter les formes d'associations de Jeunesse. Cependant cela n'a pas permis de remédier au développement des clivages et aux manifestations de désintéressement vis-à-vis de la cause nationale. Bien au contraire, les oppositions entre groupes de jeunes s'exacerbaient en même temps que se dégradait la situation économique et socio-politique générale.

En effet, deux formes d'animation de la jeunesse d'envergure nationale furent créées.

1.1.21.- La jeunesse pionnière

Elle est conçue comme une structure organiquement liée au parti dont elle est le prolongement dans le milieu de la jeunesse. Hiérarchisée en sections (minimes, cadets, pionniers et cadres moniteurs) la jeunesse pionnière avait pour fonction :

- de développer l'unité nationale ;
- de favoriser la promotion humaine ;
- de préparer les jeunes au rôle de militants actifs.

Cependant, les objectifs promotionnels et civiques du mouvement finirent par s'estomper au bénéfice de son rôle politique et paramilitaire.

1.1.22.- Le service civique national

Il a été créé par le décret n°63-133/MDIJ du 23 Juillet 1963. Il s'adresse à des jeunes de 18 à 25 ans ; c'est une forme d'animation de la jeunesse basée sur l'organisation de camps des jeunes à travers tout le pays.

L'objectif qui lui était assigné était noble. Il s'agissait d'initier les jeunes aux problèmes de développement et aussi les soustraire de l'oisiveté en cherchant à les mettre au travail. Ceci étant, malgré la noblesse de ses objectifs, le service civique n'a en effet existé seulement que pour la période 1963-1964.

Toute cette floraison d'organisations de jeunesse, de structures, n'ont fait qu'accentuer le détournement de la jeunesse des problèmes essentiels qui sont :

- problèmes d'éducation et de formation
- problèmes de l'emploi et du chômage
- problèmes culturels et de communication

- problèmes de santé et de comportements des jeunes (déviance)
- problèmes causés par les faucines, les rivalités politiques.

Cette gamme de problèmes est plus ressentie par nos états dans ce monde instable.

La jeunesse pionnière se contentait de faire participer les jeunes aux manifestations d'accueil des chefs d'Etat amis. Quant au service civique, il a laissé l'éducation des adolescents à l'école et à la jeunesse pionnière dont les préoccupations principales n'étaient pas la sensibilisation au développement. Ces adolescents étaient de plus en plus nombreux à quitter le village ou le pays.- Ils essaient de gagner leur vie ailleurs.

Cette carence d'animation adéquat des jeunes en général était d'ailleurs ressentie par les responsables du service gouvernemental (l'animation des jeunes) dès 1966. Elle est ainsi exprimée dans leurs archives : "Nous en avons conclu qu'une animation des jeunes doit utiliser le réseau d'information existant". L'idée était génieuse, mais cette affirmation désavouait pratiquement l'action de la jeunesse unique. On comprend alors que la SAMARIYA n'était pas oubliée. Le parti unique au pouvoir, avec la jeunesse pionnière, n'acceptait aucune autre organisation de jeunesse parallèle - on constate d'ailleurs dans certaines localités, les anciens chefs de SAMARIYA étaient les présidents des sections locales de la jeunesse du parti. Dès lors on ne parlait plus de SAMARIYA.

1.1.3.- De 1974 à nos jours

Le 15 Avril 1974 fut la date de prise de pouvoir par les Forces Armées Nationales et l'année de la réhabilitation de la SAMARIYA. En effet, les Forces Armées Nationales affirmaient dans leurs discours en matière d'animation de la jeunesse que : "la jeunesse nigérienne était une jeunesse irresponsable et pourrie". Elle était négligée et sous-employée. Nos traditions et nos moeurs étaient sur le point de disparaître. Tout ce qu'elle recevait dans le cadre de sa formation, par les courroies de certains courants de civilisations extérieures, était la plupart de temps, contraire à notre identité.

Réhabilitée, la Samariya, création de terroir et bénéficiant d'un privilège d'authenticité, devait permettre aux jeunes de s'exprimer et de s'épanouir socialement.

Ainsi, l'adoption en 1975 des textes régissant le régime des associations a servi de cadre légal à la Samariya pour se constituer en MOUVEMENT NATIONAL de la SAMARIYA. Ce mouvement est régi par les dispositions de l'ordonnance 75-11 du 13 mars 1975 modifiée par les ordonnances 77-36 du 29 décembre 1977 et 84-06 du 1er mars 1984. Il est constitué par l'ensemble des Samariya de villages, de quartiers et de campements ; il est ouvert à tous les jeunes nigériens sans distinction d'ethnies, de sexe, de conviction religieuse ou philosophique.

Pour ce faire le MNS s'est doté de nouveaux objectifs, d'une nouvelle structuration et des moyens.

1.2.- LES NOUVEAUX OBJECTIFS

Le mouvement National de la Samariya, cadre de mobilisation des jeunes et de leur promotion, s'est fixé les objectifs suivants : (Annexes 2 et 3 , statut et règlement intérieur).

1.- promouvoir et développer, à travers les actions communautaires de la jeunesse :

- a)- la fraternité, l'entraide et la solidarité nationale.
- b)- les valeurs culturelles et artistiques nationales;
- c)- la pratique des activités éducatives et sportives.

2.- informer, sensibiliser et animer la population en général, les jeunes en particulier en vue de leur participation active au processus de développement et favoriser par là même, la promotion individuelle et collective par des actions appropriées aux situations du moment ;

3.- créer et entretenir chez les jeunes, l'esprit patriotique et civique, le respect des valeurs sociales, les relations de fraternité et d'amitié avec les autres mouvements et associations visant les mêmes buts ;

4.- contribuer à la diffusion et au rayonnement au plan national et international, les valeurs nigériennes de civilisation.

En effet, ces nouveaux objectifs ont comme ambition de renouer avec l'ancienne forme de la SAMARIYA en la modifiant, mais surtout de se mettre dans le contexte évolutif du monde, tant au niveau socio-économique que culturel. Il s'agit de dépasser le cadre folklorique et militant du parti de l'ancien



régime pour placer les jeunes au diapason du monde actuel. Ce monde où nos Etats Africains ont des moyens très limités face à une situation difficile. Il fallait entretenir non seulement la solidarité, mais sensibiliser et former les jeunes afin de pouvoir surmonter eux-mêmes les difficultés qui s'imposent de plus en plus - ce qui suppose un choix judicieux de nos activités traditionnelles et nouvelles face à la réalité ; d'où la recherche d'un changement adéquat et adapté.

1.3.- ORGANISATION DU MOUVEMENT NATIONAL DE LA SAMARIYA

Le Mouvement National de la SAMARIYA est structuré suivant le découpage administratif du Niger (annexe 1 , carte administrative du Niger) c'est-à-dire selon cinq niveaux, à savoir :

- 1.- niveau de base : village, quartier, tribu ou campement ;
- 2.- niveau local : canton, groupement, poste administratif, commune rurale ;
- 3.- niveau sous-régional : arrondissement, commune urbaine
- 4.- niveau régional : département, communauté urbaine
- 5.- niveau national.

1.3.1.- Structures de base

Les structures de base comprennent les Samariya de village, de quartier, de tribu ou campement. La Samariya est la cellule de base du Mouvement National de la Samariya. Il existe aujourd'hui près de 9000 Samariya à travers le pays. Chaque Samariya est dotée d'un bureau de 12 à 31 membres dont au moins 6 femmes. Il fallait intégrer plus de femmes dans la prise de décision et de responsabilisation au lieu d'une seule dans l'ancienne structure.

1.3.2.- Structures de coordination

Il existe actuellement quatre structures de coordination qui sont :

- le conseil local de la Samariya
- le conseil sous-régional de la Samariya
- le conseil régional de la Samaiya
- le conseil national de la Samariya.

Chaque conseil de coordination est doté d'un bureau exécutif. le bureau exécutif des conseils (local, sous-régional, régional) est composé de huit (8) membres. Le bureau exécutif national est composé de vingt six (26) membres.

Le conseil local est constitué des responsables des jeunes et des responsables de la section féminine des Samariya d'un même canton, ou d'un groupement, ou d'une même commune rurale, ou d'un même poste administratif ou d'un même secteur. Ces responsables forment l'assemblée générale au sein de laquelle est élu le bureau exécutif.

Le conseil sous-régional est constitué par les délégués des conseils locaux de la Samariya d'un même arrondissement, ou d'une même commune urbaine. Ces délégués forment l'assemblée générale au sein de laquelle est élu le bureau exécutif.

Le conseil régional est constitué de représentants des conseils sous-régionaux de la Samariya d'un même département. Ces représentants se regroupent en assemblée générale au sein de laquelle est élu le bureau exécutif.

Le conseil national est composé de délégués des conseils régionaux de la Samariya et de délégués des Samariya à l'extérieur, normalement constituées par pays.

Nous pouvons compter actuellement :

- un (1) bureau exécutif national ;
- huit (8) bureaux régionaux (sept départements et une communauté urbaine) ;
- cinquante quatre (54) bureaux exécutifs sous-régionaux (35 arrondissements, 19 communes urbaines) ;
- cent soixante dix huit (178) bureaux exécutifs locaux (3 communes rurales, 12 secteurs, 22 groupements, 28 postes administratifs, 113 cantons).

Il ne nous est pas possible d'avoir le nombre exact de bureaux de Samariya mis en place sur le territoire national car les documents disponibles ne reflètent pas toutes les données. Par contre, on peut y ajouter une douzaine de bureaux de Samariya à l'extérieur dans les pays suivants :

- Mali
- Bénin
- Burkina Faso
- Ghana
- Nigéria
- Togo
- Sénégal
- Côte d'Ivoire
- Soudan
- Libye
- Arabie Saoudite
- France.

Tableau récapitulatif des bureaux exécutifs par département

Départements	Bureaux exécutifs locaux	Bureaux exécutifs sous-régionaux	Bureaux exécutifs régionaux
AGADEV	12	4	1
DIFFA	15	4	1
DOSSO	32	7	1
MARADI	20	8	1
TAHOVA	27	10	1
TILLABERI	36	10	1
ZINDER	36	8	1
Communauté urbaine NIAMEY	-	3	1
TOTAL	178	54	8

NB: à l'exception des Samariya à l'extérieur du Niger.

1.3.3.- Les élections

Les modalités d'élection sont laissées à l'appréciation de chaque localité. Elles peuvent se faire, soit à main levée, soit par scrutin secret ou par alignement (les électeurs se mettent derrière le candidat de leur choix). Cependant, le choix des candidats doit tenir compte de leur honnêteté, moralité et leurs sens des relations humaines.

L'élection doit se dérouler dans un esprit de démocratie et de justice. Ainsi pour faciliter la tâche aux populations, une commission d'information et de sensibilisation fait un premier tour dans les quartiers et villages. Cette commission composée généralement du Sous-préfet ou du Maire, ou

de leurs représentants et les cadres du Ministère de la Jeunesse, a pour mission d'expliquer la manière dont doivent se dérouler les élections, les critères souhaités des candidats, les postes à pourvoir et les attributions de ces derniers. La commission conseille les populations d'organiser les élections sous la présidence du chef de quartier ou chef de village. Le deuxième passage de la commission est consacrée à l'officialisation des bureaux préalablement composés. C'est à cette occasion que le Sous-préfet ou le Maire explique au bureau, le rôle qu'ils sont appelés à jouer dans leur localité, voire au plan national.

Cette main-mise des autorités, qui devrait être un soutien moral, a contribué aussi à freiner dans une certaine mesure, le bon fonctionnement de la Samariya. Nous aborderons ce volet dans la partie "problèmes et perspectives".

1.3.4.- Fonctionnement

Le MNS se veut une organisation fondée sur la participation responsable des jeunes. Il cherche à garantir en son sein la libre expression des opinions et des sensibilités idéologiques.

Pour cette fin, le MNS a prévu dans son fonctionnement des assemblées générales ordinaires et extraordinaires à tous les niveaux. Il en est de même pour les prises de décision au cours de ces assemblées. A tous les niveaux, les décisions sont prises à la majorité simple ; en cas d'égalité de voix, celle des *Présidents de séance* est prépondérante. Les présidents de séance sont :

- le responsable des jeunes au niveau d'une Samariya (cellule de base)

- le coordonnateur local au niveau du conseil ou bureau exécutif local.
- le coordonnateur sous-régional au niveau du conseil ou bureau exécutif sous-régional.
- le coordonnateur régional au niveau du conseil ou bureau exécutif national.

En cas d'empêchement, ces présidents sont remplacés par leur suppléant.

La durée du mandat de tous les membres du MNS est fixée à trois ans renouvelables.

L'assemblée générale ordinaire du MNS se réunit tous les ans après les récoltes et d'une manière rotative dans les chefs lieux du département.

Il faut noter qu'il a eu neuf (9) assemblées générales ordinaires, dont la dernière date du 8 au 11 janvier 1990 à MARADI.

Il est également prévu que tous les procès-verbaux de réunion doivent être adressés à l'échelon immédiatement supérieur et inversement.

Le Mouvement National de la Samariya a aussi prévu une clause d'adhésion et de perte de qualité de ses membres et enfin sa propre dissolution.

1.4.- LES MOYENS

1.4.1.- Moyens humains

Nous parlerons ici du personnel d'encadrement qui est composé des cadres permanents et des bénévoles.

Cadres permanents

Etant sous la tutelle du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la culture, le Mouvement National de Samariya est encadré par les agents de ce Ministère.

En effet, pour jouer pleinement son rôle le Ministère a affecté des animateurs de jeunesse dans presque tous les arrondissements et communes urbaines. De plus, une direction départementale est implantée dans chaque chef lieu de département. Outre le personnel de ces directions départementales et du niveau central, il existe environ trente (30) cadres animateurs de jeunesse sur les cinquantes trois (53) arrondissements et communes urbaines qui constituent le territoire du Niger. A ce nombre, il faut ajouter deux cadres détachés au bureau exécutif national. Sur ces 32 personnes, deux seules sont de catégorie A. Celles-ci ont été recrutées à partir du BEPC (niveau 3ème) et formées pendant trois ans à l'INJS de Niamey. Les agents qui sont dans les arrondissements et communes sont chefs de service dans leur localité. Ils ont pour mission d'appliquer la politique du Ministère. ils sont donc chargés des tâches d'exécution, d'application de directives, de conception, de direction et de contrôle dans la limite de leur circonscription respective et sur toutes les actions concernant le Ministère.

Dans ce cadre les animateurs de Jeunesse doivent aider sinon participer à faciliter la mise en relation des responsables de Samariya et les jeunes ; ils doivent organiser les relations de façon à rechercher la participation optimale et le plein épanouissement des jeunes, tout en renforçant les capacités et les activités des Samariya dans la poursuite des objectifs fixés.

Il faut noter que ce personnel se fait aider souvent par les Directeurs des maisons des jeunes et les maîtres d'EPS dans certaines activités.

Cependant, la tâche n'est pas facile compte tenu de leur nombre insuffisant et l'absence totale de moyens financiers et logistiques. En faisant un bref calcul, nous constatons qu'un seul animateur doit encadrer en moyenne :

- un conseil sous-régional de Samariya
- treize (13) conseils locaux
- trois cents (300) bureaux de samariya

ceci en marge des domaines sportif et culturel ayant également leurs structures.

Le personnel bénévole

Les animateurs bénévoles constituent le gros des moyens humains du M.N.S. Faute de les avoir recensés, il est pour l'heure impossible de donner leur nombre exact. Cependant, il faut noter qu'une seule Samariya peut compter au moins deux animateurs.

Ils constituent la courroie de transmission entre les jeunes et les cadres permanents, entre les jeunes et les responsables de Samariya dans le cadre des activités sportives, artistiques et récréatives surtout.

C'est pourquoi, le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture organise souvent des stages en leur intention, en matière de théâtre, chant et ballet ; le résultat de ces stages est louable eu égard aux prestations enregistrées surtout dans le domaine culturel et artistique lors des festivals. Cependant beaucoup de choses restent encore à faire pour maintenir et améliorer leur niveau. Il ne serait pas inutile de préciser que 90% de ces animateurs bénévoles sont analphabètes.

1.4.2.- Moyens matériels

C'est un des supports pour toute structure voulant entreprendre une action.

Le Mouvement National de la Samariya dispose :

1/- des infrastructures socio-éducatives et sportives

- le palais de congrès
- le centre culturel franco nigérien
- le musée national
- le centre culturel Oumarou Ganda
- les maisons des jeunes
- les stades et arènes
- les foyers de Samariya.

2/- des bâtiments abritant les bureaux

3/- les moyens de déplacement.

Les infrastructures socio-éducatives et sportives

Dans le cadre de leurs activités culturelles, les Samariya utilisent ces installations. Il faut tout de même noter que l'utilisation du Palais des Congrès, Centre culturel franco-nigérien et musée national, est rare ; car c'est seulement

sur invitation de ces institutions ou d'autres promoteurs. Quant aux Maisons des jeunes et centre culturel Oumarou Ganda, les Samariya peuvent les utiliser par leur propre initiative. Dans ce cas, elles sont tenues de payer la location dont les frais varient entre 10 et 30% des recettes brutes, selon les institutions et les localités.

S'agissant des foyers, leur utilisation est essentiellement marquée par les réunions, l'hébergement des troupes artistiques, équipes sportives, les activités récréatives, dans certains cas par des activités sportives, telles la boxe.

Il est important de donner l'histoire de ces foyers. En effet, un an après la réhabilitation de la Samariya, le Festival National de la Jeunesse fut institué. Ce fut pour la jeunesse un cadre de rencontre. Le 1er a eu lieu à Zinder en 1976.

Au cours de l'évaluation de cet événement qui a regroupé de nombreux participants, les organisateurs ont relevé entre autres problèmes, celui de l'hébergement. Ainsi un appel a été lancé aux Samariya pour la construction des maisons d'accueil afin de pallier l'insuffisance d'infrastructures.

C'est alors que sont nées les premières maisons de la Samariya en 1977-78 à Dosso qui a abrité le 4ème festival en 1979. Plus tard, ces maisons devaient recevoir l'appellation de "Foyer de Samariya".

Actuellement, il existe 260 foyers fonctionnels construits de différentes manières (dur, semi-dur, latérite). Il faut noter que ces foyers n'ont fait l'objet d'aucune planification, ni d'aucun plan type de construction. Chaque

Samariya a construit son local en fonction de ses moyens matériels et humains néanmoins, l'esprit de compétition a prévalu entre les quartiers ou villages. Chacun voulait avoir la plus grande et la plus belle maison.

Concernant les arènes de luttes traditionnelles, les Samariya les utilisent pour organiser des séances publiques de tam-tam. Il y a sept (7) arènes en dur dans les chefs lieux de départements dont la capacité varie de 3000 à 7000 places.

Les bâtiments abritant les bureaux

Le M.N.S. a bénéficié d'un bâtiment de la part de l'Etat, lui servant de siège national. Sur les huit (8) conseils régionaux, il est important de souligner l'effort de celui de Maradi qui a construit son siège en 1987. Ce siège servait également de case de passage.

Les moyens de déplacement

Pour assurer le déplacement des membres du bureau en mission, le MNS a recours au Ministère, mais en prenant en charge le carburant.

Là aussi, une exception pour le même département de Maradi où le conseil régional s'est doté d'un véhicule de neuf (9) places pour ses déplacements à l'intérieur dudit département.

1.4.3.- Moyens financiers

C'est un facteur déterminant pour toute entreprise en projet. Le M.N.S. bénéficie d'une subvention de l'Etat qui s'élève à trente millions (30.000.000) de francs CFA. Cette somme se limite à la prise en charge de :

- salaire personnel travaillant au bureau national
- cotisation versée à la caisse nationale de sécurité sociale
- consommation d'électricité
- consommation d'eau
- règlement redevances téléphoniques
- frais de correspondances
- abonnement boîte postale
- entretien général des locaux
- fournitures de bureaux
- abonnement journaux
- couverture brochures des rapports généraux des Assemblées générales
- carburant fonctionnement du bureau exécutif national
- accueil des jeunes et missions
- réunions ordinaires du bureau exécutif national
- assemblées générales ordinaires
- assistance aux conseils régionaux de la Samariya

La situation générale au 2 janvier 1990, reflète les données suivantes :

- recettes 31.793.779 F
- dépenses 23.216.188 F

soit un disponible de 8.577.591 F.

Si l'apport de l'Etat reste constant, le M.N.S pouvait entreprendre de nouvelles actions que nous proposerons dans la partie proposition.

DEUXIEME PARTIE



REALISATIONS

Les réalisations sont les résultats concrets d'appréciation de toute structure. Pour évaluer ses résultats, le Mouvement National de la Samariya (MNS) a créé un nouvel espace communicationnel. Ainsi l'évaluation se fait au cours des assemblées générales ordinaires du MNS qui se tiennent une fois par an. Sous le haut patronnage du Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, cette rencontre tournante par département, regroupe :

- le Directeur national de la Jeunesse et de l'animation populaire assisté de ses collaborateurs ;
- le bureau exécutif national du MNS ;
- les représentants des différents conseils régionaux et sous-régionaux ;
- les directeurs départementaux de la Jeunesse, des sports et de la culture, assistés chacun d'un animateur de Jeunesse ;
- les représentants de plusieurs départements ministériels et associations. Ceux-ci sont invités en fonction des thèmes d'actualité prévus dans l'ordre du jour en marge des rapports annuels d'activités. Ces rapports sont présentés par les conseils régionaux qui font également une communication sur les thèmes retenus. Il faut noter que l'introduction de ces thèmes a commencé à partir de 1987.

Les activités des Samariya couvrent tous les domaines de la vie socio-économique et culturelle du pays.

Nous noterons cependant six domaines privilégiés d'intervention qui ont connu et connaissent encore un développement particulier.

2.1.- Participation à l'effort du gouvernement pour l'auto suffisance alimentaire

Dans ce domaine, les samariya développent des activités agricoles et pastorales importantes. Elles entretiennent partout des champs collectifs de mil, sorgho, maïs, riz, arachide, manioc. Ces champs sont appelés communément "champs de Samariya". Elles pratiquent également du jardinage là où la situation le permet. Elles participent à la mise en valeur des aménagements hydro-agricoles. Les produits sont destinés aux actions sociales : aides aux nécessiteux, restauration des troupes artistiques, des équipes sportives invitées et des participants aux travaux d'investissements communautaires.

Il est à noter ici qu'il faut se garder de parler de surplus pour l'exploitation des terres ; car, lors des assemblées générales ordinaires du MNS, aucun rapport d'activités ne fait état du disponible précédent ou du stock de réserve. Cela nous amènera à soulever le problème de gestion dans la 3ème partie .

2.2.- Participation au développement de l'éducation

Les samariya ont toujours répondu à l'appel du gouvernement et ont fourni la main d'oeuvre pour la construction des classes, des foyers des Samariya, et des maisons des jeunes dans les arrondissements. A titre d'exemple, en 1975, les Samariya ont participé à la construction de 2600 classes.

Par leur propre initiative ou sur la demande de certaines associations et services, tels que les associations islamiques locales ou services nationaux, les samariya fournissent un effet considérable à la réparation des classes, à la construction et réparation des mosquées.

2.3.- Participation à la lutte contre la désertification

La participation des Samariya à la campagne nationale lancée par le gouvernement s'est concrétisée par le lancement en 1975 d'une vaste opération dite "SAHEL-VERT" dont le succès dépasse aujourd'hui les frontières nigériennes. La direction de la jeunesse et de l'animation populaire (MJS/C) a enregistré le résultat des années 1975 à 1978 ; ce résultat donne 1.130.890 arbres plantés par 4.141 jeunes. La répartition des plants par an est la suivante :

- 1975	338 868	arbres plantés		
- 1976	192 592	"	"	
- 1977	408 030	"	"	
- 1978	<u>190 800</u>	"	"	

TOTAL 1.130.290 arbres plantés.

Pour répondre à l'engagement de Maradi en 1984 (lutte contre la désertification, le MNS a demandé aux différentes structures de coordination, en accord avec les autorités locales, de délimiter un espace à boiser appelé "bois de Samariya". Ce dernier est entretenu par les Samariya de la localité et varie de 5 à 15 ha. La prise en charge de cet espace est en marge de la participation des Samariya à l'appel, par exemple, du service de l'environnement qui choisit son espace chaque année à l'occasion de la fête de l'arbre. Celle-ci est organisée la veille de la Fête nationale d'Indépendance (3 août 1960) et peut durer plus d'une semaine.

Les rapports des assemblées générales du MNS de 1985 à 1988 ont enregistré les résultats suivants :

- 1985	487 756	arbres plantés		
- 1986	380 106	"	"	
- 1987	200 662	"	"	
- 1988	197 071	"	"	

TOTAL 1.255.595 arbres plantés.

2.4.- Les échanges

Ces activités occupent une place primordiale dans la participation de la Jeunesse à l'amélioration du cadre de vie de la nation, à l'épanouissement individuel et collectif, et à la consolidation de l'unité nationale.

Par ailleurs, la participation des jeunes aux échanges extérieurs constitue un témoignage solide, du souci du Niger de donner à ses relations d'amitié et de coopération, de la pérennité et de la stabilité souhaitables.

2.4.1.- Echanges nationaux et valorisation du patrimoine culturel

Dans ce domaine et au plan intérieur, le FESTIVAL NATIONAL DE LA JEUNESSE, clef de voûte de cette politique, a connu des succès évidents. En effet, un festival national de la jeunesse a été institué à partir de 1976 et organisé chaque année dans un chef lieu de département. Il est devenu bienvenu à partir de 1984. Les buts de ce festival sont :

- consolidation de l'unité nationale par le brassage des jeunes
- sauvegarde et valorisation du patrimoine culturel national
- développement du sport sous toutes ses formes
- connaissance géographique, économique et humaine du pays,
- mise en place progressive d'infrastructures socio-éducatives et culturelles
- réaménagement et équipement des infrastructures existantes.

Les domaines de participation sont :

- Domaine culturel et artistique

- théâtre
- ballet
- ensemble instrumental
- chant
- littérature
- exposition artistique et d'invention
- travaux d'enfants
- tresse et arts vestimentaires
- orchestres modernes
- contes
- chants libres (artistes traditionnels)

- Domaine sportif

- athlétisme
- basket-ball
- foot-ball
- volley-ball
- boxe
- hand-ball
- cyclisme (vélos-ordinaires et adaptés)
- judo
- karaté
- langa (sport collectif traditionnel)
- sports nautiques
- tennis de table
- lutte traditionnelle
- démonstration de sports traditionnels spécifiques du département hôte.

Les principaux acteurs sont les Samariya. Près de 5000 jeunes y prennent part en tant que délégués de leurs localités.

Le succès à cet égard réside également dans la qualité des prestations artistiques, culturelles et sportives.

Il y a aussi des échanges inter-Samariya dans un même département ou dans un même arrondissement ; il en est de même entre les Samariya de départements ou d'arrondissements différents.

2.4.2.- Echanges internationaux

Dans ce domaine, les jeunes des Samariya prennent part à chaque fois que l'occasion se présente et dans la mesure du possible, à des voyages d'études et d'amitié, à des conférences, dans des pays amis et dans des instances internationales.

Au plan international, nous pouvons noter, pour l'année 1989, la participation des jeunes au :

- 3ème congrès de l'UNJM au Mali
- 13è Festival mondial de la Jeunesse et Etudiants en Corée du Nord.
- 1er congrès de l'UNJBF au Burkina Faso.

Le mouvement national de la SAMARIYA a, de son côté invité les responsables nationaux des Eclaireurs et Eclaireuses de France.

Il faut également noter les échanges entre les conseils régionaux de Samariya des départements limitrophes du Niger et des pays voisins. A ce titre nous pouvons citer quelques exemples, dont :

- le département de Tillabéri (NIGER) et celui de GAO (Mali)
- le département d'AGADEZ (NIGER) et celui de Tamarasset (ALGERIE)

- le département de DOSSO (NIGER) et celui de BORGOU (BENIN) et l'Etat fédéré de Sokoto (NIGERIA)
- le département de ZINDER (NIGER) et l'Etat fédéré de KANO (NIGERIA).

2.5.- Participations aux actions sociales

Ce volet n'est pas de moindre importance. En effet les Samariya contribuent à l'amélioration de cadre de vie de leurs localités par l'organisation de ce qui est appelé communément "opération salubrité publique" qui consiste à nettoyer les lieux et places publiques : écoles, dispensaires, hopitaux, mosquées, rues, cimetières. Elles hébergeront également les équipes sportives et autres groupes invités par certaines associations ou services. Par esprit de solidarité, elles viennent en aide aux personnes âgées, aux handicapés, aux victimes des calamités naturelles notamment les inondations causées par les eaux de pluies. Il leur arrive d'organiser des réunions d'information et de sensibilisation autour des thèmes tels que :

- le gaspillage des vivres à l'occasion des cérémonies
- la délinquance juvénile
- la consommation de drogue
- la campagne de vaccination
- la lutte contre les feux de brousse.

Dans le domaine de la formation, le MNS a organisé un seul stage en 1987 à l'intention des animateurs de jeunesse et des secrétaires des bureaux exécutifs sous-régionaux.

Nous allons tenter, dans les pages qui suivent, en ce qui concerne les actions socio-économiques quantifiables, de dresser un tableau des années 1985 à 1988.

Il convient de souligner ici, que, si la nature d'habitats est distinguée, il n'en est pas pour ce qui est des matériaux. Ceux-ci sont, soit traditionnels, soit modernes.

De même, il faut entendre par logement un habitat servant de case de passage surtout en campagne.

Tableau récapitulatif des réalisations socio-économiques
de 1985 à 1988

Nature des Réalisations	A N N E E S				QUANTITE
	1985	1986	1987	1988	
Mil	2 t	100,370 t	44 t	30 t	176,370t
Maïs	5 t	45 t	25 t	20 t	95t
Sorgho	13 t	37 t	35 t	155,070	100,070t
Riz	25 t	150 sacs	50 t	535 sacs	52t 585s
Arachide	-	10 t	160 sacs	800 kg	10t800kg
Pomme de terre	9 t	23 t	20 t	-	525
Oignon	1.040 t	3 t	3 t	1 t	1 047 t
Niébé	8 t	1.104,178t	1314 t	104 t	2530t178
Classes	216	-	48	-	264
Mosquées	66	40	31	-	137
Foyers	45	25	35	20	125
MJS	-	1	-	-	1
Logements	-	58	21	-	79
Pistes	2274 km	-	187km	395km	2856km
Arbres	200 662	315.250	197971	172506	985.489

2.6.- Participation aux actions politiques

Dans ce domaine, le MNS a joué un grand rôle. En effet, le MNS a été :

- membre de la commission de la mise en place de la Société de Développement instituée le 29 octobre 1979.

Il est représenté de la base au sommet, c'est-à-dire du quartier au niveau national. Il est considéré comme un des piliers de cette structure parmi toutes les composantes. De ce fait il est membre du conseil national de développement (C.ND.) installé le 3 Août 1983.

- membre de la commission nationale de réflexion pour l'élaboration de la Charte nationale créée le 8 janvier 1984.

- membre de la commission de réflexion pour l'élaboration de la constitution de la 2^e République créée le 6 janvier 1988 et adoptée le 24 septembre 1989. Il a également participé à la campagne de sensibilisation et d'information de cette constitution.

- membre du conseil supérieur d'orientation nationale (CSON) du Mouvement national pour la société de Développement (MNSD), parti Etat dont la tenue du congrès a eu lieu du 15 au 18 mai 1989.

Depuis le 29 juillet 1991, lors de la conférence nationale, le conseil national de Développement, le Mouvement national pour la société de développement ont été dissouts ; la constitution a été suspendue.

- membre de droit à toutes les instances du Mouvement national pour la société de développement, le Mouvement national de la SAMARIYA a été un fervent défenseur des idéaux de cette structure. En plus du rôle qu'il a joué dans la conscientisation des populations, des jeunes en particulier, pour l'adhésion à ce grand mouvement, le MNS était représenté à tous les bureaux de vote au référendum. Ce militantisme sans réserve du MNS a failli conduire à sa dissolution lors de la conférence nationale.

TROISIEME PARTIE



PROBLEMES ACTUELS ET PERSPECTIVES

Comme toutes les organisations, le Mouvement National de la Samariya rencontre des difficultés dans son fonctionnement. Il est donc important, voire indispensable d'identifier et d'analyser les obstacles qui limitent sa contribution, combien louable, dans l'épanouissement des jeunes et des communautés. Les problèmes sont évoqués grâce à l'analyse des documents, d'enquêtes, mais également grâce à l'expérience que j'ai vécue pour avoir travaillé avec ce mouvement.

Concernant l'enquête, compte tenu de nos moyens financiers et matériels limités, nous n'avons pu toucher que neuf cent cinquante (950) personnes réparties dans les huit (8) chefs lieux de départements. Certes, l'échantillon est peu important par rapport à la population du Niger, mais les problèmes et solutions soulevés méritent une attention particulière.

En jetant un coup d'oeil sur le tableau suivant, portant sur la répartition de la population, les tranches d'âge entre 15 et 19 ans (36% et 46%) et entre 20 et 25 ans (31% et 36%) des deux sexes dominant les deux dernières, c'est-à-dire entre 26 et 40 ans (23% et 15%) et au-delà de 40 ans (10% et 3%). Ces données affirment l'importance numérique de la population variant entre 15 à 25 ans. A ce chiffre viennent s'ajouter les 48,4% de moins de 15 ans (Kiyoy, 1991). La contribution du mouvement à l'épanouissement des individus ne se limite pas à ces deux catégories, mais s'étend aux autres, c'est-à-dire à celles de plus de vingt cinq (25) ans.

Répartition de la Population

<u>AGE</u>	<u>HOMME</u>	<u>FEMME</u>
15 - 19 ans	36%	46%
20 - 25 ans	31%	36%
26 - 40 ans	23%	15%
Plus de 40 ans	10%	3%

Les informations sur le niveau d'étude sont les suivantes (tout sexe confondu) ;

0 -----	33%
1ère a 3è année -----	27%
4ème à 6è année -----	26%
secondaire -----	10%
supérieur -----	4%.

L'écart entre la catégorie de la 1ère à la 3ème année et celle de la 4è à la 6è année est insignifiant ; cela est dû qu'au primaire le renvoi est rare. Par contre l'écart entre le stade primaire et le secondaire est très grand, car le système sélectif est appliqué : il est d'autant plus rigoureux au niveau supérieur. Il est donc facile de constater le nombre de rejetés de l'école qui viennent gonfler le premier groupe (niveau zéro). A ceux-ci, il leur faut une aide pour une vie meilleure, tout en n'écartant pas les deux dernières catégories. Cela du fait que l'école se limite à l'instruction ; une instruction non adaptée aux réalités de l'environnement.

Les résultats sur les catégories socio-professionnelles sont répartis comme suit :

- agents publics et privés -----	10%
- élèves -----	27%
- sans emploi -----	42%
- autres -----	21%.

Nous constatons ici que les pourcentages des élèves (27%) et sans emploi (42%) dépassent de très loin ceux des fonctionnaires et autres (10% et 21%), soit 69% contre 31%.

Ces chiffres inquiètent toutes personnes ou associations ayant à l'esprit le souci d'une éducation saine et complète dans une société en pleine mutation.

Face aux catégories des populations et surtout des jeunes se trouvant dans une situation socio-économique et culturelle précaire, le mouvement national de SAMARIYA doit surmonter un certain nombre de problèmes en son sein afin de mieux apporter son concours.

3.1.- Problèmes actuels

Ils sont de plusieurs ordres, parmi lesquels nous pouvons retenir, ceux liés :

- 1°- aux moyens
- 2°- aux programmes d'activités
- 3°- aux textes
- 4°- aux rapports avec les autorités et aux autres partenaires
- 5°- à la perception du mouvement.

3.1.1- Problèmes liés aux moyens

Nous parlerons ici des moyens qu'utilisent la Samariya pour mener ses actions. Il s'agit :

- des moyens humains (l'encadrement)
- des moyens financiers
- des moyens matériels.

- Humains

L'encadrement est assuré par les cadres du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, et des animateurs bénévoles. S'agissant des cadres du Ministère, en l'occurrence les

animateurs de jeunesse, il faut noter d'abord leur insuffisance sur le terrain, ce qui limite leur champ d'intervention. Ils se cantonnent aux chefs lieux d'arrondissement et dans les communes. Leur déplacement est lié au programme de tournées des autorités administratives, si celles-ci le désirent. Le problème de la formation de ces cadres qui sont censés encadrer les Samariya se pose également. En effet le guide "l'animateur de jeunesse" (DJAP,1987) a dégagé un certain nombre de points sur lesquels les animateurs de jeunesse doivent s'appuyer pour accomplir leur mission ; il s'agit entre autres :

- du profil de l'animateur
- de la fonction de l'animateur
- des domaines d'intervention
- des méthodes d'approche
- des moyens d'actions.

Les disciplines enseignées sont certes des outils pour ces animateurs, mais la durée de la formation est courte (3 ans) par rapport à leur niveau de recrutement (BEPC). La formation comprend deux grands volets :

- les connaissances générales : le français, la psychologie, la sociologie de développement, la jeunesse-animation, l'éducation civique, l'administration, les langues nationales, la culture, la pédagogie.
- les techniques de base dont :
 - . les activités culturelles (musique, ensemble instrumental, chant, ballet, théâtre).
 - . les activités sportives (sport moderne et traditionnel)
 - . les techniques de production agro-sylvopastorales (reboisement, fixation de dunes, agriculture, élevage)
 - . les ateliers d'activités manuelles (décoration, peinture, dessin, moulage, impression sur tissu, serigraphie) ;
 - . les techniques audio-visuelles (photo, cinéma, sonorisation)
 - . les techniques de communication.

Ces cours théoriques sont suivis d'un stage pratique aux 2^e et 3^e trimestres en 1^{ère} et 2^{ème} année (tous les mercredis après-midi) et pendant cinq (5) mois (janvier, février, mars, avril, mai) en troisième année.

Il faut noter également une insuffisance de motivation, donc de dynamisme des animateurs. Cette insuffisance a sans doute elle-même son origine dans le mode de recrutement, pour deux raisons: d'abord parce que l'orientation à l'INJS (institut national de la jeunesse et des sports) se faisait plus de façon autoritaire que par un choix positif : l'INJS n'était que l'un des trois choix que doit émettre l'élève qui n'est pas autorisé à poursuivre ses études secondaires. Et aussi parce que l'INJS formant également les maîtres d'éducation physique et sportive, certains candidats inscrits selon leurs vœux sont orientés vers l'animation culturelle alors que leur choix était motivé par la pratique du sport. Le résultat en est une attitude trop souvent passive de la part de l'animateur, ou du moins un manque de suivi dans les projets.

Une autre difficulté non négligeable est le fait que ces animateurs ne font l'objet d'aucune inspection efficiente, ni par leurs chefs hiérarchiques directs au niveau départemental, ni au niveau national. La seule inspection qu'on peut qualifier de récente date de 1987, alors que la formation des animateurs de jeunesse remonte de 1973 (sortie de la 1^{ère} promotion).

Le ministère n'organise presque pas de stage de recyclage à leur intention.

Une autre faille qu'on peut relever dans la formation est le manque de spécialisation.

Certes l'animateur de jeunesse n'est pas l'homme à tout savoir, à tout enseigner, mais il doit au moins maîtriser une activité à laquelle il peut intervenir.

Ces carences qu'éprouvent les animateurs de jeunesse, les contraignent à adopter une attitude un peu marginale ou suiviste.

Face à cette situation, il serait difficile que les samari ya s'attendent à un bon encadrement de la part des animateurs de jeunesse.

Quant aux animateurs bénévoles, ils sont en quelque sorte le relais entre les cadres du Ministère et les jeunes. Ils interviennent généralement dans les activités culturelles. Ils ont également le problème de formation.

Ils font de l'autoformation. C'est bien de vouloir contribuer à l'épanouissement des jeunes, mais il serait mieux d'acquérir un minimum de connaissances dans l'animation. Ceci encouragerait ces bonnes volontés. Il y a eu une tentative de formation en initiation :

- théâtre en 1977 et 1979 regroupant les animateurs de jeunesse et animateurs bénévoles, respectivement à Zinder et Dosso.
- gestion et administration en 1981 à Maradi regroupant les directeurs de maisons des jeunes, les animateurs de jeunesse, les animateurs bénévoles.
- ballet et chant en 1978 à MAGARIA (département de ZINDER) regroupant uniquement les animateurs bénévoles.

Cette initiative devait continuer, surtout que le nombre d'animateurs bénévoles augmentent. A l'heure actuelle, aucun arrondissement, voire département ne dispose d'un effectif des animateurs bénévoles.

Le Mouvement National de la Samariya a organisé une seule fois un stage sur l'initiation à l'élaboration d'un micro projet en 1989 dans chaque département. Sont concernés les cadres du Ministère (animateurs de jeunesse) et les secrétaires généraux des conseils sous-régionaux de Samariya. Ce stage était financé par une organisation non gouvernementale allemande HENSS SEIDEL.

Ces quelques stages cités font l'exception à la formation de nos bénévoles pourtant engagés.

Ce manque de formation et de suivi constitue un des freins à la mission des Samariya.

Les moyens financiers

L'article 20 du statut du M.N.S. prévoit les ressources qui sont :

- les souscriptions volontaires
- les subventions de l'Etat, des collectivités et des établissements publics et ou privés
- les recettes provenant des manifestations organisées par le M.N.S. et la vente de produits des activités diverses.

Ce qui apparaît officiellement au cours des assemblées générales sont uniquement les subventions de l'Etat (30.000.000 F par an). Est-ce à dire que le MNS n'a jamais bénéficié des autres ressources?

Concernant cette rubrique, voyons les résultats de notre enquête :

- 42% ignorent l'existence d'un compte de leur samariya, 21% le savent, 37% sans opinion.

- 38% affirment que c'est le responsable des jeunes qui gère la caisse de leur Samariya, 27% le trésorier, 20% ne savent rien et 15 sans opinion.
- 52% ignorent le disponible de leur caisse
- 48% sans opinion.

Nous constatons ici un manque d'information sur la gestion financière des samariya et même la substitution de rôle si on se réfère à ceux qui affirment que la gestion de leur caisse est assurée par le responsable des jeunes et non le trésorier.

A la question de savoir comment alimenter une caisse de la Samariya, nous avons enregistré les réponses suivantes :

- 62% par les entrées des soirées culturelles
- 27% par les cotisations
- 11% sans opinion.

Dans ce cas, nous concluons que les Samariya font des recettes, mais ne les portent pas dans leur rapport d'activités, à l'exception du bureau exécutif national.

Concernant l'utilisation des documents comptables, 59% ignorent leur existence, 32% affirment qu'aucun document n'existe, 5% affirment l'utilisation et 4% sans opinion.

Sans vouloir généraliser, nous pouvons dire que seul le bureau exécutif national présente une situation financière limitée aux subventions. Ce manque de documents comptables traduit une mauvaise image des responsables des Samariya. Avec ce comportement, il leur serait difficile d'instaurer une confiance entre eux d'abord et ensuite entre eux et les jeunes qu'ils prétendent représenter et soutenir. Comment dans cette situation de désorganisation financière pouvaient-ils convaincre les bonnes volontés, de leur apporter une aide quelconque.

Attendre toujours une subvention de la part de l'Etat est bien, mais créer d'autres sources c'est encore mieux. Les charges de l'Etat deviennent de plus en plus lourdes. Il peut arriver que l'enveloppe puisse un jour diminuer alors que les problèmes de jeunesse se multiplient. Ce manque d'initiative à la recherche des sources, autre que l'Etat est un gros handicap pour le M.N.S dans sa mission.

- Les moyens matériels

Si les samariya utilisent les maisons des jeunes et autres institutions socio-éducatives à l'occasion de certaines activités, elles ne cherchent pas par contre à rentabiliser leurs propres foyers. Certes, ces foyers leur servent de lieux de réunions, de répétition, d'hébergement et quelques activités récréatives. Toutefois, le manque de bonne volonté à la recherche d'activités nouvelles adéquates répondant aux besoins des jeunes, prévaut encore. Cela est dû au manque de formation et de sensibilisation à l'endroit des responsables mêmes des Samariya.

Il convient de souligner également que le problème du matériel est lié au problème financier.

Les foyers des Samariya sont dépourvus de matériel d'animation. En 1989, le MJS/C a procédé à un inventaire de matériel des infrastructures socio-éducatives (maisons des jeunes, stades, arènes de lutte traditionnelle et foyers de Samariya). Pour tous les foyers de Samariya visités, la commission a enregistré 62 bancs métalliques de 6 m chacun, 7 tables métalliques et 8 fauteuils métalliques.

Pour n'importe quelle rencontre dans ces foyers, il faut avoir recours au matériel des maisons des jeunes ; ces foyers sont seulement dotés chacun d'un poste téléviseur (électrique ou solaire).

Ce manque crucial de matériel dans les foyers de Samariya ne peut en aucun cas favoriser les conditions d'une animation qui déboucherait sur l'épanouissement, même partiel des jeunes.

3.1.2.- Les problèmes liés au programme d'activités

Dans ce cas, nous avons reçu les opinions de certaines autorités, et quelques cadres du Ministère. L'enquête a permis de constater une lacune importante : l'insuffisance voire le manque total de programmes planifiés.

Une autorité nous dit ceci : "je ne peux pas fermer les yeux et investir sur des actions non programmées. J'ai toujours annoncé aux responsables d'associations en l'occurrence la Samariya, que je suis prêt à apporter mon concours, mais sur des actions réalistes, analysées. Je suis arrivé même à leur suggérer d'établir un programme trimestriel au moins et jamais cela n'a été fait".

Par contre certains, n'accusent pas directement les responsables de Samariya, mais les animateurs de jeunesse qui sont sensés encadrer. Ils s'expriment en ces termes : "on ne doit pas demander à un chien de poursuivre un gibier si son maître ne va pas à la chasse".

Les animateurs eux-mêmes n'établissent même pas un programme, à plus forte raison inciter les responsables des Samariya à le faire.

Par ailleurs, au cours de notre interview, nous avons rencontré certains responsables de Samariya fatalistes qui s'expriment ainsi : "qui peut savoir si telle ou telle chose va réussir demain ? Dieu seul est en mesure de le savoir." Ces genres de réflexions traduisent la paresse, la fuite de responsabilité, le manque d'intérêt.

Toutefois, d'autres, par leur franchise nous affirment qu'ils ne savent pas comment établir un programme d'activités.

Dans tous les cas, il faut noter que presque toutes les Samariya organisent leurs activités sans un programme préalable. Généralement, même les prestations présentées lors du Festival National de la Jeunesse sont préparées au dernier moment.

Dans cette situation il serait difficile de voir les Samariya créer des activités d'insertion socio-économique au profit des jeunes, car cela nécessite toute une démarche, une analyse non seulement des besoins des jeunes, mais aussi de l'environnement.

Ce manque de programme entraîne forcément la mauvaise évaluation des activités. Rien n'est consigné, d'où un doute sur les rapports présentés par les conseils régionaux lors des assemblées générales.

3.1.3.- Problèmes liés aux textes

La Samariya est certes réhabilitée en 1975 mais c'est en 1988 que l'arrêté du Ministère de l'Intérieur autorisait le Mouvement National de la Samariya à exercer ses activités au Niger.

Nous constatons ici l'écart entre ce qui doit se faire et ce qui se fait dans la pratique. Cette autorisation qui devrait être accordée le plus tôt, ne l'est effectivement que treize (13) ans après.

Ce qui suppose qu'on accorde moins d'importance aux réglementations. Il n'est donc pas étonnant de voir certains articles du statut et règlement intérieur du M.N.S. ignorés dans la pratique. Ignorés par les uns parce que cela les arrange, par d'autres parce qu'ils méconnaissent leur existence. Notre enquête nous a permis de relever que 37% connaissent l'existence du statut et règlement du MNS, 43% les ignorent et 20% sans opinion. Il y a donc ici une insuffisance de sensibilisation et d'information sur ces documents pourtant indispensables pour conditionner le bon fonctionnement du M.N.S. Cette irrégularité est surtout constatée lors des élections des membres de différents organes.

A ce stade nous avons retenu quelques appréciations du déroulement des élections dont :

- élections correctes 27%
- élections acceptables 33%
- élections truquées 31%
- sans opinion 9%.

Les raisons évoquées sont les suivantes :

- les candidatures sont libres
- implication des autorités locales aux choix des candidats
- personnes âgées occupant la majorité des postes.
- mauvaise organisation due à l'absence de maîtrise du nombre des électeurs
- désintéressement.

Les mauvaises appréciations peuvent provenir soit des mécontents (déchus ou leur proches) soit des personnes de bonne foi . Cependant il y a une réalité qu'il faut reconnaître. Depuis 1975, le MNS. n'a confectionné aucune carte de membre. Il est donc difficile qu'une samariya d'un quartier, d'un village puisse avoir l'effectif de ses adhérents. Si les populations se connaissent dans certaines localités, il n'en est pas de même dans d'autres. Dans ce cas la pagaille est certaine et les tricheries sont garanties.

En ce qui concerne l'âge des différents membres des bureaux de Samariya, il est rare de trouver dans un bureau, quatre postes sur les trente un (31) occupés par un jeune de vingt cinq (25) ans, à plus forte raison d'un âge inférieur. L'occupation des postes par les plus âgés n'est pas un mal en soi, mais permettre aux jeunes de représenter leurs pairs, réfléchir à leurs problèmes. C'est la meilleure manière de les responsabiliser. C'est également l'occasion de cerner leurs besoins, leurs aspirations et l'instauration d'une bonne compréhension mutuelle. C'est par ce brassage d'âges hétérogènes que les conflits de générations peuvent être atténués. Tout ce que ces aînés ne comprendront pas c'est qu'ils constituent un barrage à la responsabilisation des jeunes qu'ils veulent assister ; ces derniers se sentent marginalisés et leur participation à toute action sera compromise.

Dans ce sens, un groupe d'acteurs d'une troupe théâtrale nous dit en ces termes : "quand nos responsables nous cherchent, c'est pour un travail et non pour demander nos problèmes ou notre avis. Quand nous demandons des explications, nous sommes traités d'indisciplinés". Avec une telle façon de procéder, il sera difficile d'aboutir à une éducation saine souhaitée.

S'agissant de la présence des autorités locales aux élections, c'est un signe de soutien moral. Cependant, leur intervention se traduisant par l'imposition des personnes à certains postes met en cause la cohésion non seulement du bureau concerné, mais aussi la cohésion entre tous les adhérents. C'est pourquoi on trouve des sous-groupes de jeunes manifestant soit le mauvais choix, soit l'appartenance à ceux qui sont imposés. Cette situation n'est pas générale ; voici quelques exemples montrant le non respect de l'article neuf (9) du statut qui stipule que "nul ne peut être élu à un organe supérieur s'il n'est déjà membre de l'instance de coordination immédiatement inférieure". En effet dans le département de TAHOUA, un responsable d'accueil et d'hébergement dans un quartier est passé membre du bureau exécutif national ; dans le département de DOSSO, le secrétaire général et son adjoint du bureau exécutif régional étaient secrétaires généraux de leur bureau de base dans leur localité respective.

Cette irrégularité est bien connue des services techniques du département, en l'occurrence les directions départementales de la jeunesse, des sports et de la culture. Ces services n'ont ^{pas} pu corriger l'erreur à cause des positions figées, dictatoriales des autorités locales. D'autres faits expliquent concrètement le non respect des textes du MNS dont on peut citer :

- l'absence totale de règlement intérieur spécifique à chaque cellule de base (bureau de samariya) pourtant souhaité par l'article 11 du statut ;
- l'absence de compte rendu (établissement d'un procès-verbal) de l'instance inférieure à l'instance immédiatement supérieure : infraction à l'article 13 du statut et à l'article 12 du règlement intérieur ;
- le non respect des périodes de réunions annuelles des différentes structures, à l'exception du conseil national de Samariya et de son bureau exécutif : infraction aux articles 3,4,5,6 et 7 du règlement intérieur.

- la substitution des rôles ; par exemple un responsable des jeunes se confond au trésorier ; alors que l'article 13 du règlement intérieur a prévu les attributions de chaque membre.

- la fuite de responsabilité : une pratique à freiner dès maintenant. En effet, à l'exception du bureau exécutif national, toutes les préparations et les communications des rapports d'activités des conseils régionaux sont effectuées par les directions départementales de la jeunesse, des sports et de la culture, par le biais d'un animateur de jeunesse. Pourtant les secrétaires généraux de ces conseils sont lettrés et sont en mesure de le faire. On peut certes se poser la question de savoir pourquoi, les directions départementales acceptent cette pratique, alors que les intéressés sont bel et bien présents. La réponse n'est pas si simple vu les rapports entre le pouvoir et ces membres du MNS.

Toutes ces imperfections constituent un gros problème pour l'accomplissement de la mission du Mouvement National de la Samariya.

3.1.4.- Problèmes liés aux rapports avec les autorités et autres partenaires

Avec les autorités

Il y a relation lorsque les différentes parties acceptent de travailler ensemble, dans le respect mutuel ; ce qui suppose une vision commune d'intérêt. Dans ce cas, les autorités doivent soutenir les Samariya dans la réalisation de leurs activités. Seulement faut-il que les autorités accordent une importance à ces activités ? Pour ce faire, il faut que les

responsables de Samariya arrivent à convaincre ces autorités sur l'importance de leurs actions qui méritent une préparation minutieuse, d'où la nécessité d'un programme. Ce qui n'est pas le cas.

Certains responsables de Samariya attendent tout des autorités et ces dernières se plaignent du manque d'initiative des premiers. Ce manque d'initiative est dû au fait que les Samariya sont mises au devant de toutes les associations jusqu'à ces dernières années et il est rare qu'une autorité refuse de satisfaire leurs demandes. Cette générosité des autorités a contribué à la passivité des Samariya face à leur ambition. Ces types de rapport du mouvement avec les autorités sont des relations de dépendance, contraire à l'ancienne structure. Le mouvement ne compte que sur le soutien des pouvoirs publics. Il lui manque une prise de conscience eu égard à ses nouveaux objectifs.

Avec les autres partenaires

Les partenaires dans le domaine de l'animation sont nombreux. Il suffit de savoir les aborder, savoir quand, comment et pourquoi recourir à eux. L'épanouissement d'un individu, d'un groupe, d'une communauté ne peut concerner qu'une seule association ou un seul service, quels que soient ses moyens et son engagement. Le MNS ne met pas à profit le potentiel des ressources qui sont à sa portée. Mener une action d'éducation suppose la collaboration avec d'autres secteurs ; services techniques, personnes qualifiées, associations professionnelles, associations syndicales, associations de jeunesse.

Malheureusement, les rapports du MNS avec ceux-ci sont des rapports de "bon voisinage" si on peut l'appeler comme tel. Outre les assemblées générales ordinaires du MNS qui ont été l'occasion d'inviter quelques associations et services afin de réfléchir sur un sujet donné, les Samariya ont toujours attendu un appel. Sauf quand il s'agit d'entreprendre une quête. L'attentisme est un moyen de prouver une carence et c'est ce qui affecte nos Samariya à l'heure actuelle.

3.1.5.- Problèmes liés à la perception du mouvement

Compte tenu de plusieurs facteurs, la Samariya fait l'objet de plusieurs appréciations.

A la question de savoir quelle perception se fait la Samariya, les réponses suivantes ont été enregistrées.

- c'est un champ de débauche -----	8%
- c'est un cadre éducatif -----	12%
- c'est une organisation politique -----	16%
- c'est une organisation visant l'unité nationale -----	17%
- c'est une association de solidarité et d'entraide ----	20%
- c'est une association de développement -----	22%
- sans opinion -----	5%

En comparant les pourcentages, on constate l'importance accordée à la Samariya. Cependant, 8% la considèrent comme un agent causal d'un fléau social qu'elle est censée combattre ; c'est pourquoi nous avons cherché les raisons de cette considération : il s'agit des réponses à la perception des membres des bureaux de Samariya :

- valets des autorités
- proxénètes
- adultères
- paresseux
- courageux
- sages
- escrocs
- arrogants.

En effet, lors de l'assemblée générale de 1983, le représentant du Ministère du Plan, a évoqué cette mauvaise image que certains détracteurs font de la Samariya, dans son intervention. Il a en outre assuré le MNS d'une enquête que son service a menée sur les filles adhérentes et non à la Samariya. Selon lui, 2% seulement des filles adhérentes à la Samariya sont tombées en grossesse. Toutefois, il a demandé au MNS de redoubler d'effort pour enrayer ce qualificatif qui risquerait de porter atteinte au mouvement.

S'agissant de la politisation des Samariya, cela s'explique par son rôle joué dans les institutions de l'Etat, à savoir le conseil national de développement, le Mouvement national pour la société de développement (Parti Etat). Les Samariya ont en effet laissé tomber leurs propres activités au profit de ce grand mouvement.

Tous ces problèmes soulevés ne sont pas de nature à permettre au MNS, de bien mener ses actions. Au contraire la mobilisation des jeunes lui sera difficile et leur intégration socio-économique ne sera qu'un rêve.

Pour changer, il faut être conscient de la nécessité de changer, le souhaiter, effectuer le changement, le consolider en vivant avec des gens qui croient au même processus de changement.

Vouloir réussir, c'est pouvoir surpasser les problèmes qui se posent.

3.2.- PERSPECTIVES

Les propositions qui seront consignées dans ce document ne sont pas absolues, moins encore exhaustives. Elles touchent les moyens humains, financiers, matériels, les programmes d'activités, les textes, les rapports avec les autorités et autres partenaires, la perception du mouvement.

3.2.1.- Les Moyens

Jouer un rôle d'éducation nécessite la mobilisation de toutes les ressources.

Les moyens humains

Sans personnel compétent, dynamique, aucune action ne peut être réalisée. Il s'agissait ici :

1) - des cadres du Ministère de la Jeunesse et des Sports et de la culture, principalement les animateurs de jeunesse qui interviennent sur le terrain, donc en contact non seulement avec les jeunes, mais aussi avec les responsables du Mouvement National de la Samariya. A ceux-ci, il faut une formation poussée, compte tenu de leur niveau de recrutement.

En effet, les matières enseignées citées dans les pages précédentes constituent un outil de travail. Seulement, compte tenu des insuffisances constatées, nous proposerons ce qui suit ;

Pour ceux qui sont en fonction :

- organiser des stages de perfectionnement et recyclage en prenant comme thèmes : élaboration de programme d'activités, élaboration d'un projet d'animation, établissement et gestion d'un budget, tenue des documents comptables, l'enquête (ses différentes formes et techniques) rédaction de rapports d'activités. Ces stages seront pris en charge par le Ministère.
- ouvrir les voies de spécialisation en connaissance professionnelle : théâtre, ballet, techniques audio-visuelles, activités manuelles, législation des associations, gestion des installations socio-éducatives ;
- assurer un suivi permanent par leurs chefs hiérarchiques.

Ces stages contribuent à pallier une grande lacune dans la formation de ces animateurs et dans leur motivation.

Pour les nouveaux :

S'il faut maintenir la durée de formation (3 ans), il convient dans ce cas de revoir les sessions de stage pratique en deuxième année. Elles sont très insuffisantes (mercredi après-midi au 2^e et 3^e trimestres), soit 144 heures. Nous proposons qu'en dehors de ces heures, que les élèves mettent en application quelques acquisitions théoriques pendant les vacances. Il s'agirait de demander à chaque étudiant de présenter une étude de milieu (village quartier) d'une localité de son choix.

Le rapport de stage de mise en situation de responsabilité en dernière année (3^e année) qui dure cinq (5) mois peut être maintenu. Seulement, pour joindre l'utile à l'agréable, chaque étudiant doit présenter une étude sur une institution socio-éducative, ou sportive, ou une association de jeunesse, ou un centre de formation professionnelle.

Ces propositions vont dans le sens de la connaissance d'un environnement, car sans techniques d'exploitation d'un milieu, il serait difficile d'y opérer.

En plus de ces stages pratiques, nous proposons à l'INJS (institut national de la jeunesse et des sports) d'inclure les matières comme l'économie, le droit constitutionnel, le droit administratif et les finances pour élever le niveau des étudiants en culture générale.

Pour la durée de cette formation, nous proposons comme niveau de recrutement la terminale (plus le BAC). Dans le cas où c'est le niveau de troisième qui serait maintenu, nous proposons outre les matières précitées, la durée de formation à quatre ans. Dans ce cas, les stages pratiques seront répartis comme suit :

- 2^e année : stage pratique dans les différents services du ministère pendant un mois de vacances (juillet) accompagné d'un rapport ;
- 3^e année : présentation d'une étude de milieu (quartier, village) sur choix de l'élève dont les travaux s'effectueront pendant les vacances ;
- 4^e année : présentation d'une étude sur une institution socio-éducative ou sportive, ou association de jeunesse, ou un centre de formation professionnelle ; les travaux s'effectueront pendant trois (3) mois (janvier, février, mars).

Dans cette perspective, l'animateur sera en mesure de:

- de former les responsables aptes à aider les jeunes à s'organiser ;
- de maîtriser les différentes techniques de communication ;
- d'observer et d'analyser des phénomènes de groupes et des problèmes individuels pouvant surgir dans le champ de l'action;
- d'identifier les besoins des jeunes ;
- de gérer et administrer des activités de groupes, des institutions socio-éducatives et culturelles ;
- de rédiger les correspondances administratives ;
- de connaître les institutions et la législation dans son domaine ;
- d'élaborer des projets en fonction des besoins des jeunes ;
- d'acquérir de nombreux facteurs d'intégration sociale ;
- de perfectionner ses sens de relations permettant de négocier avec les partenaires.

2°- des animateurs bénévoles : ils donnent gracieusement de leurs temps pour s'occuper d'une activité ou d'un groupe ; ce sont des personnes très motivées qu'il ne faut pas sous-estimer, mais qui doivent, au contraire, être mis en avant. Ils constituent un nombre très important. Seulement, la tâche d'éducation n'est pas à la portée de n'importe qui. La plupart de nos animateurs n'ont suivi aucune formation, ou du moins c'est une formation sur le tas. Compte tenu du nombre insuffisant de cadres permanents et face à la montée galopante du nombre de jeunes à la recherche de "refuge", il faut que ces animateurs soient recrutés urgemment et formés. Leur formation doit être suivie, car elle serait à différents niveaux et sur différents domaines. Cette formation sera prise en charge par le ministère et le MNS. Elle portera sur non seulement les techniques d'animation, mais aussi sur les techniques de connaissance du milieu, des jeunes et de leurs besoins.

3)- des responsables du MNS : gérer une association nécessite l'acquisition d'un certain nombre de connaissances. En effet, si le mouvement national de Samariya connaît des problèmes, cela n'est pas dû seulement à la fuite de responsabilité, mais c'est surtout par méconnaissance des conditions devant guider, éclairer le chemin qu'il se trace, celui de contribuer à l'épanouissement de l'individu, des groupes. Les responsables de la Samariya doivent suivre une formation qui, dans son premier temps portera sur les textes régissant les associations, leurs propres statuts et règlements. Ensuite mettre l'accent sur les attributions des différents organes, les rapports qui doivent exister entre les autorités, les cadres techniques du ministère de la jeunesse et les autres partenaires susceptibles de collaboration. Cette formation doit commencer à partir de la base, c'est-à-dire à partir de chaque bureau de Samariya.

Il est temps que chaque membre prenne sa responsabilité et se sente concerné. Les jeunes de leur côté sauront à qui ils ont affaire et qui peut valablement prétendre les représenter et leur ouvrir demain le chemin des responsabilités. Ce manque de formation a coûté des postes pour certains responsables qui ont été contestés. En 1986, dans le département de ZINDER, un membre du bureau exécutif national a perdu cette place parce que sa base l'a écarté (en application de l'article 15 du règlement intérieur). En 1982, à Niamey, un autre membre du bureau exécutif national a perdu également sa place et s'est retrouvé seulement à sa base (en application du même article du règlement).

Les frais inhérents à ces sessions de formation seront à la charge du Mouvement National de la Samariya.

Les moyens financiers

C'est un support nécessaire à ne pas négliger pour réaliser une entreprise. L'acquisition des moyens financiers consacre une démarche minutieuse, de même que son utilisation ; car sa bonne utilisation permettrait de créer d'autres activités génératrices d'autres moyens. De ce fait le MNS doit chercher à ne pas être trop dépendant, donc avoir un esprit d'initiative et de créativité. Il doit en outre faire preuve de bonne gestion.

Les subventions de l'Etat sont les seules recettes qui apparaissent dans les rapports financiers du bureau exécutif national. Par contre, les rapports d'activités des conseils régionaux ne faisaient jamais état de leur situation financière.

L'article 20 du statut s'est limité à quelques ressources, dont :

- les souscriptions volontaires
- les subventions de l'Etat, des collectivités, des établissements publics et ou privés
- les recettes provenant des manifestations organisées et la vente des produits des activités diverses.

D'autres issues sont encore ouvertes pour alimenter la caisse du MNS ; il s'agit notamment de :

- recettes générées par les activités socio-économiques
- recettes provenant de l'édition et de la publication d'ouvrages
- recettes provenant de la vente des cartes des membres, les cotisations
- recettes provenant des inscriptions aux activités de formation
- recettes provenant de location des foyers de Samariya

A titre indicatif, une estimation sur la vente de cartes de membre nous a donné le résultat suivant :

- nombre bureaux Samariya = 9000
- nombre de membres d'un bureau (moyenne sur 31) = 25 personnes
- nombre d'adhérents par Samariya non compris les membres du bureau = 100 personnes
- Prix unitaire des cartes par an = 200 Frs

MEMBRES	Nombre cartes	Nombre Samariya	Prix Unitaire	MONTANT
- Bureaux	25	9000	200	45.000.000
- Adhérents	100	9000	200	185.000.000
				225.000.000

NB : non compris les Samariya à l'extérieur

- Nombre de cartes éditées : **1.500.000/1.125.000**

- Frais édition cartes = 1.500.000 x 100 F = **150.000.000F**

- Disponible = 225.000.000 - 150.000.000 = **75.000.000 F**

S'agissant de la cotisation, nous proposons 100 F par mois pour les membres des bureaux et 50 F pour les adhérents, soit,

- Membres bureaux : 25 x 9000 x 100 F x 12 mois = **281.250.000 F**
- Membres adhérents : 100 x 9000 x 50 F x 12 mois = **540.000.000 F**
TOTAL = **821.250.000**

TOTAL GENERAL = 75.000.000 + 821.250.000 = 896.250.000 F

L'instauration de ces cartes et cotisations aura plusieurs avantages dont :

- maîtriser le nombre des membres du mouvement
- susciter tous les membres à savoir la situation financière de leur caisse.
- effacer l'esprit de tout avoir gratuitement
- amener les responsables à utiliser les documents comptables et à tenir à jour
- financer des projets
- avoir la confiance des bonnes volontés pour d'éventuelles aides
- acquérir le matériel de travail.

Pour réussir ces initiatives, il faut d'abord que les membres du mouvement soient convaincus, car il leur revient de mener une campagne de sensibilisation et d'information. En plus respecter l'article 13 du règlement relatif aux attributions des membres des bureaux.

les moyens matériels

C'est un autre élément qui constitue le support de toute organisation. Outre les installations qu'utilisent les troupes culturelles du mouvement national de la Samariya, les foyers de Samariya, malgré leur petite capacité pourraient servir de cadre pour l'organisation de plusieurs activités intéressant les jeunes. Seulement il faut savoir les utiliser, les rentabiliser. pour ce faire, il faut mettre en place un comité d'animation.

Ce comité comprendrait :

- les deux (2) responsables (homme et femme) de l'organisation et de la supervision des activités culturelles et des fêtes

- les deux (2) responsables (homme et femme) d'accueil, et hébergement
- le responsable de la promotion et de l'organisation des activités physiques, sportives et de loisirs
- le trésorier
- le responsable des minimes
- les animateurs bénévoles du foyer dont un par activité culturelle.

Ce comité sera chargé de définir les orientations au niveau du fonctionnement et de s'occuper de l'entretien du matériel du foyer. Il sera l'organe de liaison entre les usagers du foyer et le bureau de la Samariya. Il s'occupera également de réfléchir sur les activités à proposer aux jeunes et l'acquisition du matériel d'animation : le mobilier, le matériel socio-éducatif et le matériel nécessaire à l'apprentissage de métier.

En prenant l'exemple du département de MARADI, il serait souhaitable que chaque conseil régional ait son siège et son moyen de déplacement. En effet depuis 1985 ce conseil a construit un local d'une capacité de quarante (40) lits et s'est doté un véhicule de neuf (9) places lui servant de déplacement. L'acquisition de ces deux matériels est l'oeuvre de l'initiative des membres (par cotisation de chaque membre des bureaux de Samariya du département et la participation de bonne volonté).

3.2.2.- Le programme d'activités

C'est une sélection d'activités visant à atteindre des objectifs en tenant compte de tous les paramètres. C'est donc l'opposé de l'improvisation.

Pour élaborer un programme, il faut d'abord définir les objectifs qui sont fonction de la réalité du milieu et des besoins de la cible. Ce qui nécessite une étude au préalable. Ensuite recenser les activités susceptibles d'être réalisées pour atteindre ces objectifs, les répartir dans le temps et dans l'espace et déterminer les différents intervenants. Après réalisation, procéder à une évaluation pour mesurer l'impact, les points forts et les points faibles ; ce qui permettrait de projeter de nouvelles actions.

Dans les parties précédentes, nous avons vu les différentes réalisations du Mouvement . ELles méritent d'être maintenues, mais réorganisées. Par ailleurs la création des nouvelles activités s'avère nécessaire.

Les activités existantes

- les activités culturelles : (chant, théâtre, ballet, ensemble instrumental) : il faut perdre l'habitude d'attendre l'annonce du festival de la jeunesse ou d'une invitation pour se lancer dans les répétitions. Le festival ou la sortie ne doit pas être le motif de monter un spectacle. Un programme de répétitions pourrait être mis en place par le comité d'animation dont nous avons fait cas antérieurement. Ce programme tiendrait compte des préoccupations des acteurs dont certains sans travail précis. Le comité peut retenir trois (3) ou quatre (4) jours dans la semaine pour les répétitions. Cela éviterait l'absentéisme des acteurs ou même l'abandon. En plus les actrices auront le temps de s'occuper des travaux ménagers.

Instaurer des répétitions régulières permettrait aux troupes d'être toujours prêtes à chaque fois qu'elles sont sollicitées. De plus les animateurs n'attendent jamais les derniers jours pour la recherche des thèmes.

- les activités socio-économiques : ici, les samariya doivent faire la part des choses. Un registre d'activités doit refléter les actions entreprises sur leur propre initiative et les actions auxquelles elles ont pris part sur invitation.

Ce registre doit évaluer séparément les actions en collaboration avec les services techniques. Ce recensement de réalisations estimées pourrait contribuer à une évaluation générale des actions des samariya lors des assemblées générales.

- les activités sportives : elles méritent une organisation au préalable. Les équipes doivent être préparées à temps. Il est inutile d'attendre la veille d'une rencontre pour constituer une équipe. C'est pourquoi, il y a toujours une faible participation des jeunes aux cross, cyclisme et football.

- les activités récréatives : comme les autres activités, elles nécessitent une préparation : après avoir fixé la date du spectacle, des dispositions, tels que, réunir le matériel nécessaire, procéder à la publicité quelques jours avant, pour informer les usagers, et mettre en place les différentes commissions d'organisation.

Activités nouvelles

- théâtre pour enfants : cette discipline est laissée aux écoles primaires et s'organise seulement en fin d'année. Les Samariya doivent penser à sa création, surtout que les lieux de

regroupement ne leur font pas défaut (existence d'un foyer dans chaque quartier). L'éducation d'un individu ne commence pas à 15 ans. En s'intéressant davantage aux enfants, les samariya finiraient par avoir une crédibilité de la part des parents réticents quand à la participation de leurs fils aux actions. Ainsi dans l'année trois soirées de gala de théâtre pour enfant pourront être organisées, au moins dans les grandes villes.

- activités sportives : les samariya pourraient être jeune pépinière des activités sportives. De ce fait, elles pourraient constituer des équipes de football, et lutte traditionnelle pour un premier temps. Mais ces équipes doivent être en règle vis-à-vis des fédérations. Une coupe dénommée "coupe Samariya" pourrait être instituée au moins au niveau de chaque département. Et si les moyens de déplacements posent des problèmes, chaque arrondissement et commune organiserait cette manifestation dans sa circonscription. Pour agrémenter ces journées, une soirée serait retenue pour un spectacle de théâtre pour enfants et la remise de prix aux équipes lauréates. Ces équipes seront constituées des enfants de 12 à 15 ans (scolaires et non scolaires).

- Colonies de vacances et chantiers des jeunes : Dans cette perspective, le bureau exécutif national pourrait aider chaque conseil régional à organiser les deux ou une de ces activités pendant l'année. Ce sont des actions qui nécessitent des moyens mais non impossibles. Les jeunes ont besoin de découvrir les régions, de s'évader. Actuellement, il n'y a que deux oeuvres qui tentent d'organiser les colonies de vacances au Niger et touchent les enfants de leur personnel ; il s'agit de la SNTN (société nationale des transports nigériens) et de CNSS (Caisse nationale de sécurité sociale). Le mouvement national de la Samariya doit relever ce déficit et cherche à intéresser tous les jeunes en mesure d'y participer.

le jardin d'enfants : L'enseignement pré-scolaire prend de plus en plus de l'ampleur, mais le problème d'installation se pose. Les Samariya, à l'instar de l'AFN (association des femmes du Niger) peuvent créer des jardins d'enfants. Il suffirait de choisir parmi les foyers ceux qui peuvent répondre aux conditions, surtout au lieu d'implantation et la capacité. Cela ne serait pas impossible, car plusieurs privés ont ouvert leurs portes dans quelques uns des foyers avant de finir leur construction. Le personnel d'encadrement serait pris en charge par le Ministère de l'Education, à l'instar de plusieurs associations. Le mouvement national de la Samariya se chargerait du matériel pédagogique.

- Alphabétisation : compte tenu du faible taux de scolarisation les foyers de Samariya pourraient servir de lieux d'apprentissage de lecture, écriture en langues nationales ou en langue française. Les services techniques installés à l'intérieur du pays se chargent de la formation des formateurs.

- insertion socio-économique : C'est le volet que le Mouvement national de la samariya a négligé et qui est un casse-tête pour les jeunes. Les réponses à notre question sur les besoins éducatifs sont les suivants :

- commerce 28%
- métier artisanal 30%
- autres métiers 22%
- continuer les études ... 12%
- sans opinion 8%.

Les besoins en formation professionnelle sont élevés (28%, 30%, 22%), soit 80%. Le Mouvement National de la samariya, qui se veut éducatif doit se pencher à chercher des solutions à ces maux. Il suffirait de demander à chaque instance de



coordination d'élaborer des projets en fonction de la spécificité des localités et les proposer au niveau national pour étude. Certes des projets de ce genre sont coûteux, mais la recherche de financement dépend du dévouement du mouvement. Il y a des organisations non gouvernementales qui pourraient contribuer à la réalisation de ces projets. De plus, le Mouvement pourrait aider des jeunes en adoptant le système "Entrepreneuriat-Jeunesse" initié par la CONFEJES en leur accordant une certaine somme ; ou bien participer à leur formation. Un autre point non négligeable, c'est celui d'informer, d'orienter les jeunes vers les centres de formation professionnelle.

- Conférences-débats : l'ouverture d'esprit est un apport considérable dans la formation d'un individu. C'est pourquoi nous proposons aux différents organes de coordination du mouvement d'établir un programme sur les conférences-débats.

En collaboration avec les services techniques des différentes localités, les organes choisiraient des thèmes d'actualités, touchant la vie socio-économique. Ces thèmes pourraient faire l'objet d'une enquête préalable afin de déterminer les sujets à débattre.

En prenant l'exemple de certaines émissions télévisuelles où il n'y a pas de feed-back, un jour pourrait être choisi pour ouvrir un débat. S'il y a bonne volonté, cette émission pourrait être enregistrée sur magnéto et la repasser le jour du débat, car tous les foyers sont dotés d'un poste téléviseur. Au fur et à mesure que les conférences-débats prennent le pas, le matériel pourrait être acheté. Dans un premier temps, les samariya pourraient emprunter ou louer.

- Cinéma : avec le concours des maisons des jeunes, les projections de films éducatifs peuvent être organisées dans les foyers de Samariya : films sur l'éducation sanitaire, protection de l'environnement, etc.

- Les échanges : il s'agirait ici de dépasser le cadre des représentations culturelles lors des déplacements. Au lieu de se contenter seulement aux visites des sites, les responsables pourraient prévoir une rencontre entre les jeunes en vue d'échanger les expériences de chacune des localités : les problèmes rencontrés, les solutions envisagées ou envisageables, la réussite sur une action donnée. Par exemple, les jeunes d'un département donné auraient besoin de savoir comment le conseil régional de MARADI a réussi à s'acquérir un véhicule, un local.

- Création d'un bulletin de liaison : Le mouvement national de la Samariya pourraient créer un bulletin qui porterait à la connaissance des populations, les activités menées sur tout le territoire ; ce qui permettrait au mouvement d'inspirer la confiance et d'avoir une adhésion sans réserve des jeunes.

Toutes ces activités ne pourraient se réaliser en même temps. Il faudrait les répartir dans le temps, en fonction des réalités, des ressources disponibles ; c'est pourquoi un programme s'impose.

- Jeux : Les samariya doivent mettre en place le matériel des jeux traditionnels et modernes dans leurs foyers, car les jeux constituent un facteur déterminant de socialisation, de développement de motricité, d'intelligence, d'habileté. C'est également le meilleur moyen de se divertir, de s'évader, d'utiliser son temps de loisir. C'est aussi un moyen d'augmenter le taux de fréquentation des foyers.

3.2.3.- Les textes

Le non respect des textes est le meilleur moyen de porter atteinte à une organisation. La mauvaise perception de la Samariya, le manque de participation progressive de jeunes aux actions, l'absentéisme de plusieurs membres, le manque de confiance à certains responsables, constituent en partie une des preuves de la non application du statut et du règlement intérieur du Mouvement national de la Samriya.

Pour redresser la situation, les cadres du Ministère de la jeunesse, en collaboration avec les différents organes du mouvement doivent entreprendre une campagne de sensibilisation et d'information. Dans la mesure du possible, le MNS doit organiser des sessions au niveau de chaque arrondissement et commune ; ces sessions porteront sur le contenu des textes et ouvrir des débats afin que chacun puisse être imprégné de la portée de ces textes. Ces sessions ne regrouperont pas seulement les membres des bureaux, mais également les représentants des autres associations, des syndicats et des services techniques de la localité. Il est grand temps que tous les membres connaissent tous ou en partie ces textes.

Par ailleurs, nous proposons quelques articles au statut. Il s'agirait de prévoir, après le premier article, les articles suivants :

Article 2 : Le mouvement national de la Samariya est apolitique. Cela éviterait toute confusion, surtout pour ceux qui le considèrent comme une jeunesse d'un parti. De ce fait il faudrait que les membres puissent prendre leur disposition pour que le mouvement ne soit pas un champ de propagande des partis.

Cependant, cela ne veut pas dire qu'il doit rejeter les jeunes des partis. C'est ce caractère anonyme qui ferait sa force. Car le mouvement pourrait collaborer avec toutes les associations de jeunesse de partis dans le cadre des activités apolitiques.

D'autre part, au fur et à mesure que les jeunes et les populations comprendraient la différence entre les activités des partis et du mouvement, des conférences sur le droit constitutionnel pourraient être organisées. Ceci pour une culture générale des jeunes, mais que les conférenciers se limitent d'avoir un penchant sur un système politique. Il reviendrait à chaque jeune de faire son analyse. Ainsi le mouvement participerait à la sensibilisation, l'information et à la formation de la démocratie. C'est une tâche non aisée dans un pays comme le Niger qui vient d'être frappé par le vent du multipartisme.

Article 3 : Le mouvement national de la Samariya est sous la tutelle administrative du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture. Cela se doit, car ce mouvement reçoit ses subventions par le biais de ce ministère et sa raison d'être, est pour les jeunes et par les jeunes.

De plus, toute association devait avoir son point d'appui. Le mieux indiqué est le Ministère de la Jeunesse, qui lui fournit le personnel d'encadrement. Seulement cela ne voudrait pas dire que les autres ministères ne sont pas concernés.

Le statut comporterait dans ce cas vingt cinq (25) articles au lieu de vingt trois (23).

Dans l'article 20 du statut initial, relatif aux ressources, il faudrait ajouter :

- les cotisations
- les produits de vente de cartes de membre.

Dans le cadre de l'application des textes, le bureau exécutif national, devrait dans ses correspondances relatives à l'assemblée générale, insister sur le rapport financier de chaque conseil régional. Celui-ci à son tour l'exigerait aux autres instances inférieures.

De plus toute infraction aux textes devrait faire l'objet d'une demande d'explication.

3.2.4.- Les rapports avec les autorités et les autres partenaires

Rapports avec les autorités

Le Mouvement national de la Samariya devrait être autonome. Il devrait donc prendre des initiatives, sans attendre des instructions venant des autorités. Par contre il doit garder l'esprit de collaboration et d'information régulière, car l'autorité est responsable de la localité dans laquelle évolue le mouvement. S'agissant du laxisme, le Ministre de la Jeunesse, des sports et de la culture est amené à s'adresser aux membres du Mouvement, lors de l'assemblée générale de 1986, en ces termes : "quant à vous, responsables de Samariya, je vous demande de vous départir de l'attitude toujours attentiste et de prendre vos responsabilités afin de jouer pleinement votre rôle".

Rapports avec les autres partenaires

Les partenaires du mouvement national de la Samariya sont nombreux : ceci à cause de son vaste champ d'intervention. S'il veut réussir sa mission, le mouvement devrait chercher la collaboration d'autres intervenants, soit pour le financement des activités, soit pour la formation, soit pour l'acquisition du matériel pédagogique. Ces partenaires peuvent être à l'intérieur ou à l'extérieur du pays. Nous pouvons citer entre autres ;

- les services techniques du Ministère de l'éducation nationale
- les services techniques de l'hydraulique et de l'environnement
- la justice
- les syndicats
- la santé
- les partis
- l'UNICEF
- ENDA-TM
- l'UNESCO
- l'ACCT
- la CONFEJES
- les associations socio-professionnelles nationales
- la radio
- la télévision
- les associations sportives
- les mouvements de jeunesse internationaux visant les mêmes buts.

3.2.5.- La perception du Mouvement

La bonne image que devrait montrer le MNS passerait nécessairement par le comportement de ses membres et de ses activités.

Un bon responsable est celui qui se soucie de résoudre les problèmes de ceux pour qui il a sa raison d'être.

Le mouvement national de la Samariya gagnerait la confiance des populations et des jeunes en particulier, s'il arrivait habilement à dépasser les obstacles que nous avons évoqués dans les pages précédentes.

Ses appels seront entendus dans le bon sens et se traduiront par l'adhésion sans faille des jeunes et la participation effective de ses collaborateurs.

CONCLUSION

Depuis 1974, le Mouvement National de la Samariya a fait preuve de ses capacités par les réalisations enregistrées dans tous les domaines de la vie socio-économique et culturelle. Ces réalisations ont vu le jour grâce au soutien des pouvoirs politiques. Elles ont également vu le jour malgré les multiples problèmes rencontrés par le mouvement, tant dans son fonctionnement que dans son organisation.

Les activités proposées sont certes nombreuses et variées, en même temps que les problèmes des jeunes sont multiples et évolutifs.

Vouloir créer une société de demain suppose la prise en compte de la jeunesse - car si la jeunesse n'est pas le support de la nation, elle en est tout de même le ferment. La nation pour s'édifier a besoin de la détermination et de l'enthousiasme de tous. Le flambeau du présent doit rester allumé pour éclairer les chantiers de demain. C'est dire que la jeunesse est la clef de voûte de toute politique de développement qui se veut conséquente.

Seulement, cette jeunesse, nous l'avons dit, est une jeunesse irresponsable, abandonnée, frappée par les problèmes de tout ordre : économique, social, culturel, institutionnel.

La structure ancienne qu'est la Samariya, transposée dans la société actuelle doit s'adapter aux exigences du moment. Mais le chemin à parcourir est long. C'est pourquoi la SAMARIYA Nouvelle Version est confrontée à plus de difficultés que par le passé.

En effet, la SAMARIYA Ancienne ne connaissait pas de textes pour réglementer son fonctionnement. Le choix des membres se faisait par consensus, d'où la présence de l'esprit d'unité, de cohésion dans le groupe, dans la communauté.

Chaque membre accepte le jeu et y participe sans mauvais préjugés. Les autorités coutumières ne s'initiaient dans cette organisation que pour encourager les actions entreprises. Les jeunes se sentaient responsables, donc impliqués dans la vie de la communauté, tout en respectant les règles de celle-ci.

Par contre les textes instaurés dans la SAMARIYA Nouvelle, sont souvent mal appliqués ou non appliqués, ou même contestés. En outre, les autorités administratives s'impliquaient dans toute manifestation, jusqu'à donner des directives. Ainsi les autorités sont arrivées à désorienter ce mouvement de sa vraie mission en le considérant comme une arme de propagande politique.

Cette nouvelle situation a atténué l'adhésion massive et effective des populations et des jeunes en particulier au mouvement. De plus, les responsables de cette organisation, se voyant plus proches des autorités grâce aux postes qu'ils occupent, sont devenus plus des "valets" des pouvoirs politiques que des représentants des jeunes.

Le mouvement National de la samariya pourrait gagner son pari, si certaines conditions sont réunies :

- croire aux objectifs fixés visant à l'amélioration de la vie future des jeunes ;

- chercher son autonomie tout en respectant les règles juridiques régissant les associations ;
- sensibiliser et informer les populations et les jeunes en particulier pour le bon fonctionnement du mouvement ;
- savoir choisir les activités favorisant la promotion des enfants et des jeunes, d'où une bonne programmation de ces activités en prenant en considération les réalités de l'environnement et les besoins de ces jeunes ;
- acquérir le matériel d'animation servant de support aux activités ;
- être encadré par un personnel bénéficiant d'une formation continue, ouverte sur les apports des sciences sociales. Ces apports permanents de connaissances nouvelles permettront au personnel de s'adapter aux réalités sans cesse changeantes des techniques et des méthodes en usage dans ce domaine. Il faut également ouvrir une voie de spécialisation à ce personnel afin de le motiver à utiliser toutes les ressources pédagogiques et techniques du milieu.
- chercher le soutien des pouvoirs politiques sans leur ingérence dans l'organisation ;
- s'ouvrir aux partenaires pour mieux renforcer la collaboration et améliorer ses prestations.

De ce fait le Mouvement National de la Samariya atteindrait ses objectifs en surmontant sagement les problèmes qui pourraient se poser, d'où sa contribution à la préparation de l'homme de demain, de la société nouvelle.

Ainsi, à défaut de confirmer ou d'infirmier totalement notre hypothèse de départ, notons simplement que le MNS a déjà vécu dans une situation politique traduite par la dictature avec toutes les conséquences négatives sur le fonctionnement harmonieux d'institutions sociales revendiquant leur autonomie.

Aujourd'hui, avec l'avancée démocratique dans le pays, le Mouvement National de la Samariya s'apprête à revivre une nouvelle situation marquée celle-là par la liberté de choix et d'action, la responsabilisation des populations dans leur développement. C'est là peut-être, l'occasion pour cette institution "fossile" de retrouver son équilibre mais dans un contexte différent, pour jouer comme par le passé, son rôle de socialisation des jeunes nigériens.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- BESNARD Pierre, : l'animation socio-culturelle, 2è éd, Vendôme, PUF, collection "que sais-je ?", 1985, 127 p.
- DALLAPE Fabio, Enfants de la rue, enfants perdus ? Une expérience à Naïrobi, n°128, ENDA Tiers-Monde, Dakar, 1990, 183.p.
- FERRAN Pierre, L'école de la rue. Une éducation ouverte sur le milieu, Paris, les éditions EST, 1977, 166 p.
- INEP, : Les cahiers de l'animation n°18. Jeunesse, animation et développement en Afrique Noire, Marly Le Roi, 1977, 124 p.
- INEP, : Les cahiers de l'animation, hors série. La formation des animateurs socio-culturels, Marly Le Roi, 1980, 145 p.
- JOHO Jean, Guide pratique des associations. Loi du 1er juillet 1901, 6ème édition, Colmar, 1984, 26p.
- KIYO K.A., Chronologie politique du Niger de 1900 à nos jours
I.N., NIAMEY, 1991, p

MEMOIRES

GABAYE Doubraïn, La vie associative au Tchad : un moyen de développement et de promotion de l'unité nationale, INEP, Marly Le Roi, 1985, 36p.

HASSANE Mounkaïla, Pour une animation sociale et sportive au Niger, INEP, Marly Le Roi, 1970, 68 p.

MAROUNFA G.S., L'animation pour le développement global au Niger, INEP, Marly Le Roi, 1972, 74 p.

DOCUMENTS DIVERS

CNEPS, : Programme de formation des Maîtres et Instructeurs d'éducation populaire: , Thiès, Sénégal ;

DJAP, La Samariya ou la Jeunesse au Niger, MJS/C, Niamey, 1979

DSD, Annuaire statistique, Ministère du Plan, Niamey, 1988-1989

IFCP ,Etude sur les pratiques et besoins des jeunes en matière d'animation, MJS/C, Niamey, 1989

IFCP : Réflexion sur la problématique de l'animation de jeunesse au Niger, MJS/C, Niamey, 1989

INJS : Principe de formation des Instructeurs de Jeunesse et de l'action culturelle, Niamey, 1988

MARIE F.H., Rapport de mission sur les Maisons des Jeunes et de la Culture au Niger, MCC, Niamey, 1986

M.C.C , Séminaire national pour la définition d'une politique culturelle. Tillabéri, NIGER, 1985

MJS/C, Le guide de l'animateur de jeunesse, Niamey, 1987

MJS/C, Séminaire national de réflexion sur l'insertion professionnelle des jeunes, MARADI, 1988

MJC/S, Mémento du festival national de la Jeunesse, Niamey, 1986

M.N.S., Rapport financier, Niamey, 1989

M.N.S. Rapports généraux des assemblées ordinaires, 1984, 1985, 1986, 1987, 1988

ONCAM , Règlements généraux : statuts, règlement financier, règlement intérieur, Thiès, Sénégal, 1989

UNESCO, La situation de la Jeunesse africaine dans les années 1980, Addis Abéba, 1983.

\
/

\
/

ANNEXES

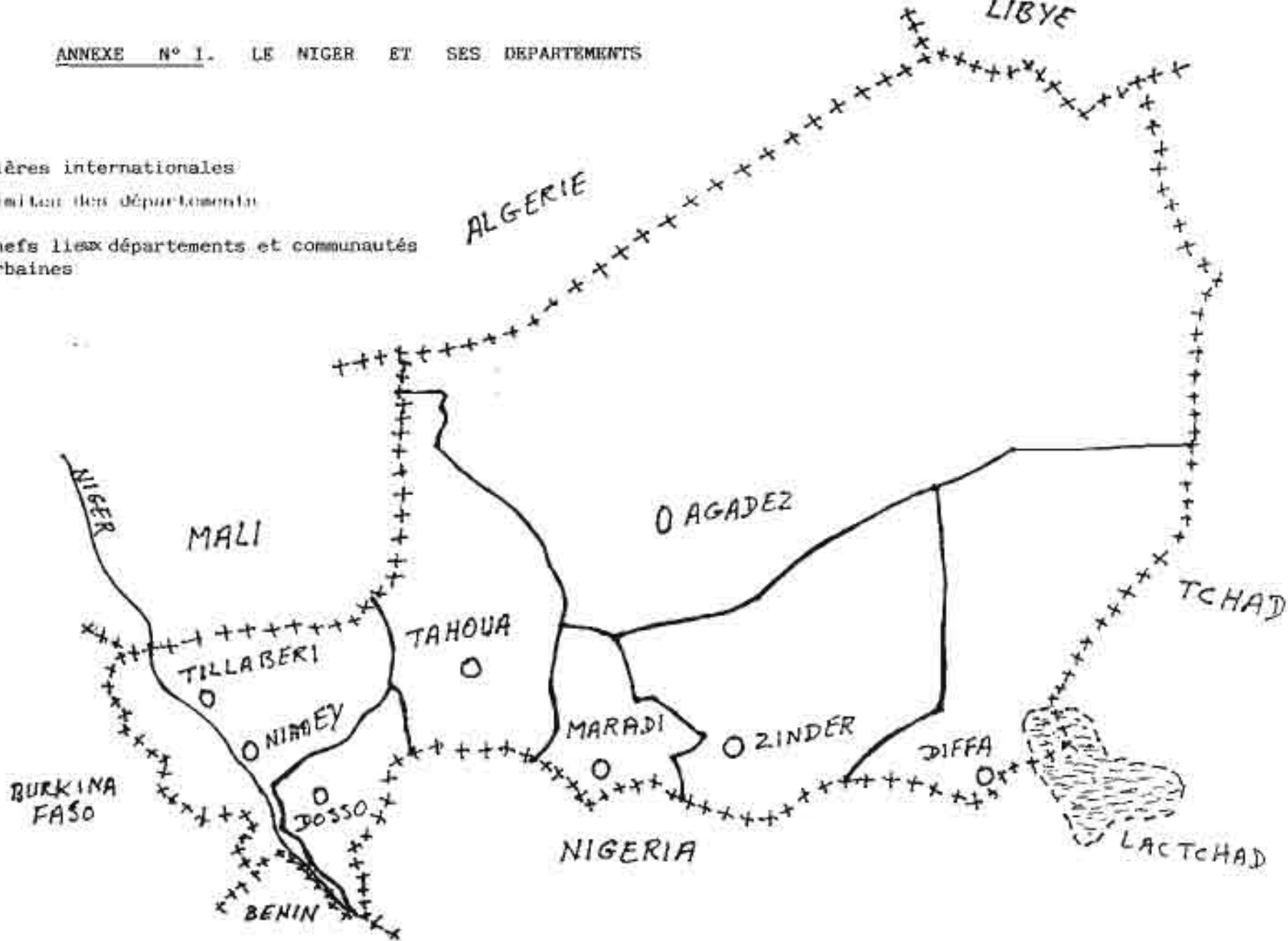
ANNEXE N° 1. LE NIGER ET SES DEPARTEMENTS

LEGENDE

+ Frontières internationales

— Limites des départements

○ chefs lieux départements et communautés urbaines



annexe n° 2

REPUBLIQUE DU NIGER

MINISTRE DE LA JEUNESSE DES SPORTS ...

ET DE LA CULTURE

MOUVEMENT NATIONAL DE LA SAMBURIYA

STATUT

ARTICLE 1er :

Il est créé au Niger une Association Nationale de la Jeunesse sous la dénomination de : Mouvement National de la Samariya.

Elle est régie par les dispositions de l'Ordonnance n°75-11 du 13 Mars 1975, modifiée par les Ordonnances 77-35 du 29 décembre 1977 et 84-06 du 1er Mars 1984.

ARTICLE 2 :

Le Mouvement National de la Samariya a pour buts :

- de promouvoir et de développer à travers les actions communautaires de la jeunesse :
 - a) la fraternité, l'entraide et la solidarité nationale,
 - b) les valeurs culturelles et artistiques nationales,
 - c) la pratique des activités éducatives et sportives,
- de contribuer à la diffusion et au rayonnement au plan national et international de ces valeurs,
- de créer et d'entretenir chez les jeunes l'esprit patriotique et civique, le respect des valeurs sociales, les relations de fraternité et d'amitié avec les autres associations visent les mêmes buts,
- d'informer, de sensibiliser et d'animer la population en général, les jeunes en particulier en vue de leur participation active au processus de développement et favoriser par là même la promotion individuelle et collective par des actions appropriées.

ARTICLE 3 :

Le Mouvement National de la Samariya a son Siège à Niamey. Il peut être transféré en tout autre lieu du territoire national par décision du Conseil National réuni en Assemblée Générale.

ARTICLE 4 =

Le Mouvement National de la ~~Samariya~~ ^{SAMARIYA} est constitué par l'ensemble des Samariya de villages, de quartiers et de campements qui adhèrent au présent Statut. Il est ouvert à tous les jeunes Nigériens sans distinction d'ethnie, de sexe, de conviction religieuse ou philosophique.

CHAPITRE I = LES ORGANES :

ARTICLE 5 :

Le Mouvement National de la Samariya est organisé en :

- structures de base et
- structures de coordination

Toutes ces structures sont dotées d'un bureau.

ARTICLE 5 : Structures de base

La Samariya de village, de campement ou de quartier est la cellule de base du Mouvement National de la Samariya. Voici à titre indicatif la composition du Bureau d'une cellule de base qui comprend trente et un membres dont six (6) femmes selon les nécessités du milieu :

- 1- MAI-SAMARI : Responsable des jeunes
- 2- DAN GALADIMA : Suppléant du responsable des jeunes
- 3- MAGAJIA ou ZARMAKOY : Responsable de la section féminine
- 4- YAR GALADIMA : Suppléante de la responsable de la section féminine
- 5- MAGAJIN GARI : Le Maire du village
- 6- MATAIMAKIN MAGAJIN GARI : L'adjoint du Maire du village
- 7- MAGATAKARDA : Le Secrétaire Général
- 8- MATAIMAKIN MAGATAKARDA : Le Secrétaire Général Adjoint
- 9- MAI-AJIYA : Le Trésorier
- 10- MATAIMAKIN MAI-AJIYA : La Trésorière adjointe
- 11- MAI-LABARI : Le Délégué à l'information
- 12- MATAIMAKIN MAI-LABARI : Délégué adjoint à l'information
- 13- ALKALI : Juge chargé d'arbitrer les petits conflits entre les jeunes
- 14- LAUYA : L'avocat des jeunes
- 15- SARKIN ~~NOMA~~ ou SARKIN-AIKI : Responsable des travaux collectifs
- 16- MATAIMAKIN SARKIN NOMA ou MATAIMAKIN SARKIN AIKI : Adjoint au responsable des travaux collectifs
- 17- SARKIN WASA : Responsable de la promotion et de l'organisation des activités physiques Sportives et de loisirs
- 18- MATAIMAKIN SARKIN WASA : Responsable adjoint
- 19- Sarkin ANNASHUWA: Responsable de l'organisation et de la supervision des activités culturelles et des Fêtes
- 20- SARAUNIYAR ANNASHUWA : (même fonction que le Sarkin Annashuwa)
- 21- SARKIN BAKI : Responsable Accueil - hébergement et entretien des hôtes
- 22- SARAUNIYAR BAKI : assume la même fonction que le Sarkin Baki
- 23- DOGARI : Chargé du maintien de l'ordre des manifestations et distribution des avis de réunions
- 24- SARKIN DIYA ou DOMBO : chargé de veiller à l'affirmation de la dignité et de la personnalité des jeunes
- 25- MATAIMAKIN SARKIN DIYA : Adjoint ou Sarkin Diya ou Dombo

- 25- SARKIN YARA : Responsable des minimes
- 27- MATAIMAKIN SARKIN YARA : Adjoint au Sarkin Yara
- 28- SARKIN BULA : Responsable de la propreté corporelle, vestimentaire des jeunes, de l'hygiène et de la *santé* ~~santé~~ *brité*
- 29- SARAUNIYAR BULA : Assume la même fonction que le Sarkin Bula
- 30- SARKIN KWAMBO : personnage *vaniteux*, élégant mais *regulateur*
- 31- SARKIN HUKURA : personnage toujours triste mais *qui met de* l'ambiance et anime les jeunes

Deux Commissaires aux comptes (hors bureau)

Masu binciken ajiya (2)

ARTICLE 7 : Structures de Coordination

Les structures de coordination du Mouvement National de la Samariya sont :

- Le Conseil local de la Samariya
- Le Conseil Sous-régional de la Samariya
- Le Conseil Régional de la Samariya
- Le Conseil National de la Samariya

1°)- Le Conseil Local de la Samariya :

Les Sarkin Samari, les Magagia ou Zarmakoye des Samariya *des* villages d'un même canton, groupement, district ou poste administratif se regroupent en Assemblée appelée Conseil local de la Samariya.

2°)- Le Conseil Sous-Régional de la Samariya :

Les délégués des Conseils locaux de la Samariya d'un même Arrondissement (à raison de 2 par groupement et secteur d'un même canton) se regroupent en Assemblée Générale appelée Conseil sous-régional *de la Samariya*

Dans les villes *et Communes*, les Conseils sous-régionaux ou districts, à raison de :

- 2 délégués pour les quartiers
- 5 délégués pour les districts.

3°)- Le Conseil régional de la Samariya :

Les délégués des Conseils sous-régionaux de la Samariya d'un

.../...

même département (à raison de 5 par Arrondissement et Commune) se regroupent en Assemblée appelée Conseil Régional de la Samariya. Le Bureau Exécutif des Conseils (local, sous-régional et régional) se compose comme suit :

- Un Coordonnateur
- Un Coordonnateur Supplément
- Un Secrétaire Général
- Un Secrétaire Général Adjoint
- Un Trésorier Général
- Un Trésorier Général Adjoint
- Un secrétaire à l'Information
- Un Secrétaire à l'Animation et à l'Organisation
- Deux (2) Commissaires aux Comptes (hors bureau)

4°)- Le Conseil National de la Samariya :

C'est l'instance suprême du Mouvement National de la Samariya. Il est chargé de dégager les grandes orientations qui doivent guider l'action des structures du Mouvement.

Le Conseil National comprend :

- Les délégués des Conseils régionaux de la Samariya (à raison de 3 membres du Conseil Régional par Arrondissement)
- les délégués des Samariya à l'étranger à raison d'un par pays ayant des Samariya normalement constituées.

Le Bureau Exécutif National se compose comme suit :

- Un Coordonnateur National
- quatre (4) Coordonnateurs Suppléments
- Un Secrétaire Général
- deux Secrétaires Généraux Adjoints
- un Trésorier Général
- un Trésorier Général Adjoint
- Sept (7) Secrétaires à l'Information
- Sept (7) Secrétaires à l'Animation et à l'Organisation
- deux Commissaires aux comptes (hors bureau)

ARTICLE 8 :

Les modalités d'élection des membres du Bureau sont celles définies par les structures traditionnelles de la localité.

Le choix des candidats doit tenir compte de leur honnêteté, moralité et leurs sens de relations humaines.

L'élection doit se dérouler dans un esprit de démocratie et de justice.

ARTICLE 9

Tout membre de la Samariya/Sarkin Samari et magagia peut élire et/ou se faire élire à tous les organes de coordination du Mouvement National de la SAMARIYA

Cependant, nul ne peut être élu à un organe supérieur s'il n'est déjà membre de l'instance de coordination immédiatement inférieure.

Toutefois, par souci d'efficacité et pour une participation plus active, aucun membre ne peut détenir cumulativement plus de deux des trois postes clés prévus au Statut à savoir :

- Coordonnateur, Secrétaire, Trésorier au niveau d'une même structure.

ARTICLE 10 :

Tout membre ou organe dirigeant est tenu d'observer la discipline du Mouvement National de la Samariya.

Tout acte d'indiscipline d'un membre ou d'un organe dirigeant sera sanctionné.

.../...

ARTICLE 11 :

Un règlement intérieur est établi par le Bureau National qui le fera approuver par l'Assemblée Générale. Ce règlement est destiné à fixer les divers points prévus par le Statut notamment ceux qui ont trait au fonctionnement du Mouvement.

A partir du règlement général chaque instance du Mouvement National de la Samariya établira son règlement intérieur.

ARTICLE 12 :

La qualité de membre se perd par :

- 1. Démission
- 2. Radiation prononcée pour motif grave, l'intéressé ayant été invité à se présenter devant le Bureau pour fournir des explications.

ARTICLE 13 :

La Samariya se réunit en Assemblée Générale Ordinaire chaque année après les récoltes.

Une semaine au moins avant la date fixée, les membres de la Samariya sont convoqués par les soins de Maï Samari. Le Maï Samari assisté des membres du Bureau préside l'Assemblée. Ils rendent compte de la situation morale et financière de la Samariya.

Toutefois, la Samariya peut se réunir en cas de besoins en Assemblée Extraordinaire sur convocation du Maï samari ou sur demande des 2/3 des membres.

ARTICLE 14 :

Le Bureau Exécutif est chargé à chaque niveau d'exécuter les décisions du Conseil et de lui rendre compte.

ARTICLE 15 :

La durée du mandat du Bureau Exécutif est fixée à 3 ans. Les suppléants et les adjoints (local, sous régional, régional) sont élus par les Conseils en leur sein pour la même durée. Les membres sortants sont rééligibles.

ARTICLE 16 :

L'Assemblée Générale du Mouvement National de la Samariya se réunit en session ordinaire tous les ans.

Elle peut tenir des sessions extraordinaires sur convocation du Bureau Exécutif National ou à la demande de cinq (5) conseils régionaux.

Elle peuvent être traitées lors de l'Assemblée Générale que les questions inscrites à l'ordre du jour.

REUNIONS DU BUREAU EXECUTIF ET ATTRIBUTIONS :

ARTICLE 17 :

Le Bureau Exécutif est chargé d'exécuter les décisions du *Conseil National* de la Samariya et de lui rendre compte. Le Bureau Exécutif se réunit une fois tous les quatre (4) mois. Il peut être convoqué en session *extraordinaire* par le *Coordonnateur National* ou à la demande des *2/3 de* ses membres.

ARTICLE 18 :

Dans les réunions de toutes les instances du Mouvement National de la Samariya le quorum est de 2/3. Les décisions sont prises à la majorité simple.

En cas de partage de voix, celle du Coordonnateur est prépondérante.

Les réunions de toutes les instances du Mouvement National de la Samariya sont présidées par le Coordonnateur ou son suppléant.

MOYENS D'ACTION :

ARTICLE 19 :

Le Mouvement National de la Samariya peut organiser :

- réunions, conférences, séminaires, stages de formation, journées d'informations, tables rondes, voyages d'études etc...
- des actions orientées vers le développement (alphabétisation, édition de journal etc...).

ARTICLE 20 :

Les ressources du Mouvement National de la Samariya comprennent :

- des souscriptions volontaires
- les subventions de l'Etat, des collectivités et des établissements publics et/ou privés.
- les recettes provenant des manifestations organisées par le Mouvement National de la samariya et la vente des produits des activités diverses

- les ressources diverses autorisées par les textes régissant les associations
- ces ressources doivent être déposées dans un compte *bancaire* ou postale.

CHAPITRE II = DISSOLUTION :

ARTICLE 21 :

Le conseil National de la Samariya réuni *en Assemblée Générale* Extraordinaire prononce la dissolution du Mouvement *National de la* Samariya.

Le vote ne peut être acquis qu'à la majorité des 2/3 au moins des membres.

ARTICLE 22 :

La dissolution sera immédiatement suivie dans tous les cas de la désignation d'un ou plusieurs liquidateurs, et, l'actif s'il y a lieu, est dévolu à des associations poursuivant les mêmes buts.

ARTICLE 23 :

Toute modification du Statut ne peut se faire que par le Conseil National de la Samariya réuni en Assemblée Générale./.

annexe n-3

REPUBLIQUE DU NIGER

MINISTERE DE LA JEUNESSE DES SPORTS

ET DE LA CULTURE

MOUVEMENT NATIONAL DE LA SAMARIYA

REGLEMENT INTERIEUR

I- PRINCIPES GENERAUX :

ARTICLE 1er :

Le présent Règlement Intérieur a pour but de compléter et de préciser les dispositions du Statut de la Samariya et de fixer les modalités pratiques de fonctionnement des instances.

La Samariya est ouverte à tous les jeunes Nigériens sans distinction d'ethnie, de sexe, de conviction religieuse ou philosophique.

Tout membre de la Samariya est tenu de respecter et de défendre les buts poursuivis par le Mouvement en tout lieu et en tout moment.

II. STRUCTURES ET INSTANCES :

ARTICLE 2 :

Les structures de la Samariya sont celles fixées par les Statuts à savoir :

- samariya de village, de campement ou de quartier
- conseil local au niveau des cantons, des groupements, des postes administratifs et des districts
- conseil sous-régional au niveau des Arrondissements et des Communes
- conseil régional au niveau des départements et samariya à l'étranger
- conseil national au niveau national.

ARTICLE 3 :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la structure de base a lieu chaque année après les récoltes.

Toutefois, la samariya peut se réunir en cas de besoins en Assemblée Extraordinaire sur convocation du Maï Samari ou à la demande des 2/3 de ses membres. Le Maï Samari ou le Dan Galadima assisté des membres du bureau préside l'Assemblée.

Les décisions de: l'Assemblée Générale de village, de quartier, de campement sont prises à la majorité simple (moitié des voix + 1) des membres présents. En cas de partage égal, la voix du président de l'Assemblée est prépondérante.

.../...

ARTICLE 4 :

Le bureau de la structure de base se réunit au moins *une fois* par mois en session ordinaire.

Il peut également se réunir en session extraordinaire sur convocation du Maï Samari ou à la demande du 1/3 des membres.

Le bureau ne peut délibérer valablement que lorsque les 2/3 de ses membres sont présents. Les décisions de bureau sont prises à la majorité simple.

ARTICLE 5 :

Le Conseil local de la Samariya est convoqué tous les trois mois en session ordinaire par le Coordonnateur local ou son suppléant.

Le lieu, la date et l'ordre du jour sont communiqués aux membres du conseil au moins un mois à l'avance. Les réunions sont présidées par le Coordonnateur. La présence des membres du bureau est obligatoire. Les décisions sont prises à la majorité simple.

Le conseil local de la Samariya peut se réunir en session extraordinaire sur convocation du coordonnateur ou à la demande des 2/3 de ses membres.

ARTICLE 6 :

Le bureau exécutif du conseil local de la Samariya se réunit en session ordinaire une fois par mois et en session extraordinaire à la demande du coordonnateur principal ou de la moitié au moins des membres.

Le bureau exécutif du conseil local ne peut délibérer valablement que lorsque les 2/3 des membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité simple.

ARTICLE 7 :

Les dispositions des articles 5 et 6 ci-dessus sont valables pour les conseils sous-régionaux et régionaux.

ARTICLE 8 :

L'Assemblée Générale du Mouvement National de la Samariya se réunit en session ordinaire tous les ans. Elle peut être convoquée en session extraordinaire par le bureau exécutif ou à la demande des 5 conseils régionaux.

Le lieu, la date et l'ordre du jour sont arrêtés et communiqués aux membres du bureau exécutif et aux conseils de la Samariya au moins un mois à l'avance.

ARTICLE 9 :

L'Assemblée Générale ne peut délibérer valablement que lorsqu', que les 2/3 de ses membres sont réunis. Les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité simple.

Le vote à lieu à main levée ou par appel nominal ; ^{sauf :} ~~sauf~~ si l'Assemblée Générale en décide autrement, ~~sauf~~ auquel cas, il est procédé du vote par scrutin secret.

ARTICLE 10 :

Le Bureau Exécutif National se réunit une fois tous les (4) quatre mois en session ordinaire. Il peut être convoqué en session extraordinaire par le Coordonnateur national ou sur la demande des 2/3 de ses membres. Les décisions sont prises à la majorité simple. En cas de partage de voix, celle du coordonnateur est prépondérante.

ARTICLE 11 :

Les réunions de toutes les instances du Mouvement National de la Samariya sont présidées par le Coordonnateur ou son Suppléant ou alors par désignation d'un autre membre parmi les présents en cas d'absence de deux responsables.

ARTICLE 12 :

Les réunions des différents organes du Mouvement National de la Samariya font obligatoirement l'objet de procès-verbaux signés du Maï Samari (structure de base) ou du coordonnateur (échelon intermédiaire et national) et du Secrétaire de séance.

Chaque organismes subordonné est tenu d'adresser des copies des des procès-verbaux de ses réunions à l'échelon immédiatement supérieur.

III- LES ATTRIBUTIONS DES MEMBRES DES BUREAUX EXECUTIF DES STRUCTURES DU MOUVEMENT NATIONAL DE LA SAMARIYA

ARTICLE 13 :

a) Les attributions des membres du bureau d'une structure de base :

1. Le Maï Samari :

Il assume la responsabilité morale de la Samariya de sa localité et la représente en tous lieux et en toutes circonstances.

Il coordonne et veille à la mise en application, au suivi et à l'évaluation des actions proposées par l'Assemblée Générale.

Il est tenu de rendre compte de toutes ses actions à l'Assemblée Générale. Il vise toutes les pièces comptables conjointement avec le Maï Ajiya ou son suppléant.

2)- Le Dan Galadima :

Il assiste et conseille le Maï Samari.

Il peut également, en cas de nécessité contrôler les actions de la Samariya et dresser à l'intention de Maï Samari des rapports circonstanciés.

3)- La Magajia ou Zarmakoy

Responsable de la section féminine, elle est chargée, aidée par El-Galadima et Sarkin Diya d'éduquer et d'animer l'ensemble des jeunes filles appartenant à la Samariya.

Toute son action vise à conscientiser les femmes en les aidant à s'organiser et à les rendre responsables de leur devenir en vue de leur participation à l'édification nationale.

L'importance de sa mission exige d'elle une écoute constante et une disponibilité permanente.

4) Yar-GALADIMA :

Suppléante de la Magajia, elle l'assiste et la conseille. Tout comme la Zarmakoy, elle est chargée d'animer le milieu féminin.

Elle mène en cas d'empêchement toutes les activités dévolues à la Magajia.

5)- Magajin gari :

Il fait fonction de maire du village. Sa mission principale est d'assainir la localité. Son action doit être globale c'est à dire viser toutes les entraves à la vie saine de la localité.

.../...

6. Magatakanda :

Chargé du Secrétariat ; il assure les correspondances, dresse les procès-verbaux, classe les documents nécessaires à la vie de l'association et prépare les dossiers à soumettre à l'Assemblée Générale.

7. Maï Ajiya :

Il est chargé de la gestion des ressources financières et du matériel de l'association dont il est le premier responsable. Cependant il ne peut faire sortir les fonds sans ordre et signature du Maï Sumari.

8. Mutsumkin Maï Ajiya :

Elle assiste Maï Ajiya et assure en l'absence de ce dernier, son intérim.

9. Maï-Lobari :

Délégué à l'information ; sa mission principale est d'informer, de sensibiliser les jeunes sur les décisions de l'Assemblée Générale ou du bureau.

D'autre part, il doit attirer l'attention des jeunes sur les problèmes brûlant de l'heure qui les touchent individuellement ou collectivement.

- mettre un accent particulier sur les droits et les devoirs des jeunes, sur la morale, et la vie en communauté.

10. Alkali :

Il est chargé d'arbitrer les petits conflits entre les jeunes et de maintenir un climat serein de fraternité, de solidarité et de concorde entre les membres de la Samariya.

11. Sarkin Noma ou Sarkin Aiki :

Il est chargé de superviser les travaux collectifs et de susciter chez les jeunes le goût de l'effort, le sens du devoir, du sacrifice. Il dresse un rapport franc et détaillé des moyens utilisés et des difficultés rencontrées au cours de l'exécution des activités.

12. Sarkin Wossu :

Il est chargé de promouvoir et d'organiser les activités physiques, sportives et de loisirs.

13. Sarkin Annashuwa :

Il est chargé d'organiser et de superviser les activités culturelles et les fêtes.

- d'assurer la promotion et la sauvegarde du patrimoine culturel,

- de favoriser chez les jeunes le respect des valeurs morales et sociales.

14. Sarauniyar Annashuwa :

(voir fonction de Sarkin annashuwa).

15. Sarkin Baki :

Il s'occupe de l'organisation de l'accueil, de l'hébergement et de l'entretien des invités de la Samariya et des hôtes en général.

16. Sarauniyar Baki :

(voir fonction de sarkin baki).

17. Lauya :

Il assiste l'accusé. Pour se faire il doit être habile prompt d'esprit et capable de tourner certaines affaires en dérision évitant ainsi l'esprit de haine, de rancœur, de vengeance entre les membres d'une même Samariya et entre les Samariya elles mêmes.

18. Sarkin Dogari :

Il est chargé du maintien de l'ordre, et de la distribution des avis de réunions.

19. Sarkin Diya ou Dombo :

Il a la charge de veiller sur les rapports entre les jeunes filles et garçons. Il est responsable de la sécurité des filles au cours des manifestations, de voyages ou de toutes autres activités.

Son action doit toucher graduellement tous les aspects importants de la vie socio-économique et l'affirmation de l'homme dans toute sa dignité et sa personnalité.

.../...

20. Sarkin Yana :

Il est chargé :

- d'organiser les minimes
- de veiller à leur éducation, à leur formation, à leur responsabilisation et à leur initiation aux activités de la Samriya
- de développer chez les jeunes les respects des valeurs morales et sociales.

21. Sarkin Bula :

Il contrôle la propreté vestimentaire et corporelle des jeunes. Il est chargé de faire observer aux jeunes les règles d'hygiène.

22. Sarkin Bula :

(voir fonction de Sarkin bula).

23. Sarkin Kwafi :

Soul personnage autorisé à se vanter, à être élogant *en tout* lieux et en toutes circonstances.

Il joue un rôle régulateur.

24. Sarkin Nokura :

Soul personnage autorisé à être triste. Il met de *l'ambiance* et amuse les jeunes. Quiconque ne sourit pas quand il anime est passible d'une amende.

B. ATTRIBUTIONS DES MEMBRES DU BUREAU EXECUTIF

Structures de coordination :

Le Coordonnateur :

Il représente le Conseil de la Samriya en tout lieu et en toute circonstance. Il préside les réunions du Bureau Exécutif et les Assemblées du Conseil. Il organise et coordonne les actions *du* Conseil et des structures de base. Il vise toutes les pièces comptables conjointement avec le trésorier général. Il peut prendre des décisions selon les opportunités après avoir consulté les membres du

Sont considérés comme fautes graves :

- le vol
- le crime
- la consommation des stupéfiants
- proxénétisme
- l'adultère
- le viol.

ARTICLE 17 :

Toute modification de ce règlement intérieur ne peut se faire qu'en Assemblée Générale./.

Autorisant le Mouvement National de la Samaria à exercer ses activités au Niger (Régularisation)

WISE : LE MJS/C. *Amadou*

Annexe n° 4

LE MINISTRE DELEGUE A L'INTERIEUR

- VU la proclamation du 15 avril 1974 ;
- VU l'ordonnance n° 74-01 du 22 avril 1974, modifiée en ses articles 4 et 5 par l'ordonnance n° 83-04 du 24 janvier 1983 ;
- VU l'ordonnance n° 84-06 du 1er mars 1984, portant régime des associations
- VU le décret n° 87-167/PCMS du 20 novembre 1987, modifié et complété par le décret n° 88-082/PCMS du 10 mars 1988, portant remaniement ministériel ;
- VU le décret n° 84-133/PCMS/MI du 23 août 1984, déterminant les attributions du Ministre de l'Intérieur ;
- VU le décret n° 84-134/PCMS/MI du 23 août 1984, portant réorganisation du Ministère de l'Intérieur ;
- VU le décret n° 84-49/PCMS/MI du 1er mars 1984, portant modalités d'application de l'ordonnance portant régime des associations ;
- VU le statut du Mouvement National de la Samaria ;
- VU la lettre n° 182/MJS/C/DJAP du 11 février 1988, du Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture ;

A R R E T E :

Article 1er : Le Mouvement National de la Samaria tel que défini par ses statuts, est autorisé à exercer ses activités au Niger.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République du Niger./.

Ampliations :

PCMS.....	2	MJS/C.....	2
PM.....	2	TOUS PREFETS.....	2
PCMD.....	2	PREFET-MAIRE NY.....	2
SEG.....	2	D G S N.....	2
MI/MDI/DAPA.....	8	INTERESSE.....	2
SJOC.....	2		
I.E.....	2		

AMADOU FITI MAIGA

Reçu le 20 AVR. 1988

0025

Nom et prénom (facultatif)

Sexe : Masculin () Féminin ()

Age :

Lieu de résidence :

Profession :

Niveau d'étude :

1/- Existe-il un bureau de Samariya dans votre quartier () Village ()

2/- Etes-vous membre d'un bureau de Samariya ?
OUI () NON ()

3/- Etes-vous acteur dans les troupes de votre Samariya ?
OUI () NON ()

4/- Citez les activités de la Samariya

La ou (les) quelle (s) préférez-vous ?

5/- Assistez-vous aux réunions de Samariya ?
régulièrement () souvent () pas du tout ()
pourquoi ? -----

6.- Savez-vous si votre Samariya a une caisse ?

OUI () NON ()

Avez-vous une idée du disponible , OUI () NON ()

7/- Comment est alimentée la caisse de votre Samariya ?

- par les entrées des soirées culturelles ? ()

- par les cotisations ? ()

- par l'Etat ? ()

- les collectivités locales ? ()

8/- Savez-vous s'il existe un registre de sortie et d'entrée de fonds dans votre Samariya ?

OUI () NON ()

9/- Avez-vous assisté une fois aux élections des bureaux de Samariya ? OUI () NON ()

Si oui, comment les appréciez-vous ?

Pourquoi ?

10/- Pour vous que représente la Samariya ?

11/- Quelles activités proposez-vous à votre Samariya ?

12/- Quel métier voulez-vous apprendre pour l'avenir ?

13/- Pour vous à quoi servent les foyers de Samariya ?

NB : Vous pouvez écrire au verso des pages ou utiliser d'autres feuilles s'il vous manque de la place ; seulement, n'oubliez pas les numéros des questions.

DEFINITION DES SIGLES

ANNEXE 6

- ACCT : Agence de Coopération Culturelle et Technique
- CNEPS : Centre National d'Education Populaire et Sportive
- CNFEJES : Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des Pays d'Expression Française.
- DJAP : Direction de la Jeunesse et de l'Animation Populaire
- DSD : Direction de la Statistique et de la Démographie
- ENDA : Environnement et Développement en Afrique
- IFCP : Inspection de la Formation et du Contrôle Pédagogique
- INJS : Institut National de la Jeunesse et des Sports
- MCC : Ministère de la Culture et de la Communication
- MJS/C : Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture
- MNS : Mouvement National de la Samariya
- ONCAM : Organisme National d'Education de Coordination des activités de masse
- UNICEF : Organisation des Nations Unies pour l'Enfance
- UNJBF : Union Nationale de la Jeunesse du Burkina Faso
- UNJM : Union Nationale de la Jeunesse du Mali.



